

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VENGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1509^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 27 septembre 1967,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Costa Méndez (Argentine) .</i>	1
<i>Discours de M. Thiam (Sénégal)</i>	4
<i>Discours de M. Martin (Canada)</i>	9
<i>Discours de M. Farah (Somalie)</i>	15
<i>Intervention du représentant de Cuba</i>	19
<i>Intervention du représentant de l'Argentine.</i>	19

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. COSTA MENDEZ (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour cette vingt-deuxième session. Je vous présente également tous mes vœux de succès dans la tâche qui vous attend au cours de cette importante session.

2. Je veux par ailleurs exprimer à nouveau à l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Pazhwak, la reconnaissance de ma délégation pour l'intelligence et l'objectivité avec lesquelles il a conduit les discussions difficiles de l'Assemblée.

3. L'Argentine participe aux travaux de cette session de l'Assemblée animée du plus large esprit de coopération et elle est résolument décidée à faire preuve de solidarité et de compréhension devant les problèmes qui, à des degrés divers, préoccupent les Membres de l'Organisation. Certains de ces problèmes sont si graves qu'au cours de la dernière année ils ont mis en danger et continuent à mettre en danger la paix du monde. Je veux parler non seulement de la lutte armée qui se poursuit dans différentes parties du monde, mais aussi de l'incitation à la violence et à la subversion par laquelle certains s'efforcent de compromettre la stabilité de l'ordre international. Il est vrai que l'équilibre entre les nations a toujours été précaire et instable, mais aujourd'hui plus que jamais l'instabilité risque de se transformer en un échec pour l'univers tout entier.

4. Je voudrais, pour commencer, évoquer les questions qui à la fois intéressent le plus l'opinion internationale et qui ont le plus d'incidence sur la politique extérieure de mon pays. Je traiterai en dernier lieu de la question des îles Malvinas, dont il convient de souligner ici l'importance évidente pour mon gouvernement et pour le peuple argentin.

5. Depuis 25 ans, le spectre de la guerre plane sur le Viet-Nam, qui est devenu un centre où s'affrontent les intérêts politiques internationaux. Actuellement, l'affrontement dépasse le cadre strictement géographique et national dans lequel se déroulent les événements et il a donné lieu à un conflit militaire dont la gravité met en danger la paix du monde.

6. Tant que les dirigeants de certains pays poursuivront leur action subversive, favorisant et stimulant la violence, les démonstrations de force, qui ne sont qu'une réaction de défense devant cette attitude en demeureront la conséquence logique et inévitable. Notre délégation appuie par conséquent tous les efforts visant à instaurer dans la région une paix fondée sur des bases politiques solides et qui permette aux peuples du Sud-Est asiatique de ne plus vivre sous la menace.

7. L'examen de ce problème par notre organisation permettrait peut-être de trouver une voie menant à la solution définitive de ce long différend. Je dirais même plus, il ne serait pas normal qu'une organisation créée précisément pour maintenir la paix et la sécurité internationales demeure étrangère à une rupture aussi évidente de la paix et de la sécurité. Enfin, ma délégation pense que la recherche d'un équilibre au Sud-Est asiatique est l'objectif fondamental à poursuivre et que, pour l'atteindre, il faut restreindre progressivement le champ où se déroule le conflit armé en réduisant de part et d'autre les opérations militaires.

8. Le problème du Moyen-Orient continue de préoccuper la délégation argentine. Les discussions qui ont eu lieu au cours de la récente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ainsi que le peu de résultats positifs auxquels elles ont abouti montrent bien que ce problème est actuellement dans une phase particulièrement délicate de son évolution. Il faut absolument que tous les Etats Membres, et en particulier ceux qui sont directement intéressés, consentent à faire un effort véritable pour trouver une issue définitive à cette situation. En effet, celle-ci ne compromet pas seulement la tranquillité d'une zone géographique qui forme un tout extraordinairement complet, mais elle constitue en outre un défi lancé à notre organisation en tant qu'instrument chargé de faire régner un ordre international pacifique fondé sur le droit et la justice.

9. En résumé, le problème qui se pose est double; d'une part, une Assemblée générale profondément divisée sur cette question et qui, de ce fait, connaît une période particulièrement difficile; d'autre part, une situation si précaire et si instable dans la région où s'est produit le conflit qu'il est aisé de prédire

qu'à tout moment elle risque d'être le théâtre de nouveaux affrontements armés.

10. Le tableau que je viens de brosser est sombre, certes, et de nature à faire naître des pensées pessimistes. Pourtant, nous pensons que les caractéristiques géographiques ainsi que les réalités politiques et raciales de la région doivent nécessairement détourner les parties intéressées de toute prétention à la suprématie. Au contraire, ces faits doivent les encourager à rechercher une formule adéquate d'équilibre entre les intérêts en présence, laquelle suppose un équilibre des concessions mutuelles.

11. Nous l'avons déjà dit, on pourrait parvenir à la paix en commençant par retirer les troupes des zones occupées et en mettant fin à l'état de belligérance. C'est là le premier pas vers une paix définitive. Nous pensons aussi que l'Assemblée générale doit procéder à un nouvel examen de la question afin de prendre des mesures qui, adoptées dans ce sens, permettent d'harmoniser les intérêts en présence et de jeter les bases d'une paix définitive.

12. Depuis l'ouverture des hostilités, mon pays en particulier, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, et le groupe des pays latino-américains en général ont déployé une activité intense pour obtenir d'abord le cessez-le-feu puis un accord assurant une paix véritable. La position adoptée par le groupe latino-américain est fondée tant du point de vue moral que du point de vue juridique. Il a agi avec équité et objectivité, ne demandant à aucune des parties de concession exagérée et n'exigeant d'elles rien qui ne soit normalement nécessaire à la solution des problèmes légués par les conflits. Nous réaffirmons une fois de plus notre foi en la position latino-américaine et si nous insistons c'est parce que nous sommes convaincus qu'en adoptant cette position les parties au conflit pourraient réaliser leur objectif. Le but du groupe latino-américain a toujours été d'obtenir un désarmement militaire et spirituel réciproque. Nous continuons à penser que c'est la seule base solide pour toute entente future.

13. Le cas de Jérusalem, pour des raisons que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer à l'Assemblée, nous préoccupe particulièrement. Les résolutions adoptées par l'Assemblée doivent être respectées par les États Membres. Nous espérons donc qu'Israël renoncera aux mesures qu'il a prises en ce qui concerne Jérusalem, de même qu'à toute autre initiative dans ce sens, conformément aux dispositions des résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) de l'Assemblée.

14. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour la promptitude avec laquelle, par l'envoi d'un représentant spécial, il s'est occupé, comme le lui demandaient la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité et la résolution 2252 (ES-V), dont l'Argentine fut l'un des auteurs, de la protection, du bien-être et de la sécurité des habitants des zones où s'étaient déroulées des opérations militaires, ainsi que du respect scrupuleux des principes relatifs au traitement des prisonniers de guerre.

15. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un problème demeure que nous ne pouvons éviter de mentionner, car il crée des tensions interna-

tionales et met en jeu le bonheur et le destin de tout un peuple. La division de l'Allemagne, problème non résolu depuis 20 ans, a eu pour effet de séparer les membres d'une même famille et d'imposer artificiellement un état de choses contraire aux vœux les plus authentiques d'une nation. Il faut reconnaître aussi que la République fédérale d'Allemagne a déployé de nombreux efforts tant pour faciliter certaines solutions de ce problème concret que pour favoriser la détente générale dans le contexte mondial. Dans le cadre de cet effort, elle en est arrivée à sacrifier certains principes de doctrine qui, jusqu'à il y a quelques années, constituaient la base même de sa politique internationale. L'Argentine exhorte les nations éprises de paix à donner leur appui à une solution définitive de cette question.

16. Le Gouvernement argentin s'est fixé, dans le domaine économique, un objectif essentiel: la mise en place d'un système économique et social capable de stimuler et de développer l'initiative privée ainsi que les énergies et les libertés individuelles et de promouvoir la compétence de la population et le progrès de toute la communauté. L'Argentine aspire au développement de plus en plus grand de ses relations commerciales, industrielles et financières et souhaite y parvenir dans une atmosphère de solidarité qui permette d'assurer efficacement le bien-être de toutes les nations.

17. L'activité délibérée, intense et énergique qu'ont déployée les nations industrialisées, depuis 1945, pour renforcer les bases de la coopération internationale a été sans aucun doute le trait le plus caractéristique de tout l'après-guerre. Cette première étape de la coopération internationale étant accomplie et les nations européennes dévastées par la guerre ayant effectué leur redressement, le retard et la faiblesse croissante des pays dits en voie de développement prennent une importance de plus en plus dramatique.

18. La Décennie des Nations Unies pour le développement a précisément pour but de supprimer l'inégalité des richesses et du rythme des progrès entre les nations. Notre pays a appuyé avec foi et enthousiasme ce mouvement de solidarité internationale. Pourtant, il ne semble pas excessif d'affirmer qu'aujourd'hui, alors que cette Décennie du développement entre dans sa phase finale, l'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, quelle que soit la façon dont on mesure le progrès économique, tend à augmenter plutôt qu'à diminuer. La République Argentine sait fort bien que c'est aux pays en voie de développement qu'il appartient de faire le plus grand effort pour combler cet écart et avoir raison de ce retard. Elle sait fort bien qu'en dernière analyse c'est à chaque Etat qu'incombe surtout cette responsabilité et les obligations les plus précises.

19. Le Gouvernement argentin a adopté un ensemble de mesures économiques, sociales et culturelles destinées à moderniser les structures du pays et à accélérer son rythme d'expansion. Mais, dans cette perspective, l'Argentine accorde autant d'importance à l'adaptation des mécanismes visant à améliorer les conditions de son commerce extérieur qu'à la modification et au perfectionnement des dispositifs

qui influent sur les sources de revenu qui contribuent à l'équilibre de la balance des paiements, tels que le fret, les assurances et le tourisme.

20. Cependant, cet effort national que chaque pays peut et doit faire doit être complété par la coopération internationale. Cela a été déjà exprimé en termes catégoriques par Sa Sainteté le pape Paul VI qui, dans l'encyclique *Populorum Progressio*^{1/}, a dit qu'il était nécessaire de rechercher des moyens concrets et pratiques d'organisation et de coopération pour mettre en commun les ressources disponibles et réaliser ainsi une véritable communion entre toutes les nations. Ce devoir, a dit Paul VI, incombe avant tout aux plus favorisés. Et cette coopération doit, tout d'abord, créer des conditions plus équitables pour une expansion normale du commerce extérieur des pays en voie de développement. Cette expansion est une condition nécessaire à l'accélération du rythme de développement des pays. De même, l'intensification du transfert des ressources financières et techniques, qui est un aspect complémentaire de cette coopération, est, elle aussi, fort importante.

21. En réalité, ce qui a été obtenu tant sur le plan commercial que sur le plan financier et sur le plan technique est insuffisant. Tout en reconnaissant les avantages acquis dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) lors des négociations du "Kennedy Round", il faut bien dire que, dans de nombreux pays très industrialisés, il subsiste des barrières douanières et d'autres restrictions qualitatives qui font obstacle à l'importation dans ces pays des produits de base des pays en voie de développement.

22. Cette situation est évidemment en contradiction avec les règles élémentaires sur lesquelles doit reposer le processus de libéralisation du commerce. A cet égard, l'établissement d'un régime préférentiel réaliste en vue de favoriser l'exportation des produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement vers les marchés de consommation des pays hautement industrialisés serait extrêmement utile pour améliorer la situation des pays en voie de développement.

23. Plus de trois ans après la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les nations s'appêtent à assister à New Delhi en 1968 à la deuxième session de la CNUCED où elles auront l'occasion d'engager solidairement le dialogue sur des questions de grande portée économique, commerciale et financière. L'Argentine compte qu'à cette occasion on pourra établir des formules ou des principes d'entente qui permettront de résoudre les divers aspects des nombreux problèmes pouvant être inscrits à l'ordre du jour.

24. Le développement des techniques est peut-être aujourd'hui la question qui passionne le plus et le plus véritablement le monde. Il n'y a pas de progrès sans technique. Il n'y a pas de développement sans technique. Il n'y a pas de possibilité de bien-être authentique et total sans maîtrise de la technique. La recherche scientifique et le développement techni-

que ont acquis un rythme tel qu'il faut, dès maintenant, établir des plans et adopter les décisions indispensables pour que ce développement de la science et de la technique se fasse de manière coordonnée entre pays à niveau de vie différent, faute de quoi, au lieu d'apporter le bien-être et le progrès, il élargirait encore le fossé qui sépare les pays développés et les pays en voie de développement. Nous pensons donc qu'il faut assurer d'urgence le transfert des connaissances scientifiques d'un pays à l'autre et accélérer l'échange des connaissances techniques.

25. Mais cela est encore insuffisant. Il faut également créer de nouveaux centres de recherche et de promotion de la technique dans les régions où le courant industriel commence à se développer de façon organisée. La mission de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine est essentielle et peut être décisive. Elle dispose pour l'accomplir de quatre instruments: le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut pour la formation et la recherche et le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

26. On ne saurait exagérer l'importance que présente aujourd'hui cette question pour mon pays et pour tous ceux qui se trouvent dans la même situation. Voilà pourquoi j'estime que les pays hautement industrialisés ont le devoir de faire un effort particulier pour que ces organismes puissent s'acquitter comme il se doit des fonctions qui leur ont été confiées lorsqu'ils ont été créés.

27. L'Argentine est prête à participer de façon active à ces tâches fondamentales de la vie moderne. C'est la raison pour laquelle elle ne peut accepter l'idée que la recherche nucléaire et surtout l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques soient l'apanage exclusif de quelques pays. La République Argentine tient à réaffirmer une fois de plus qu'elle appuiera sans réserve tout instrument interdisant la prolifération des armes nucléaires, dûment mis au point et établissant un équilibre acceptable des responsabilités et des obligations mutuelles entre les puissances nucléaires et les puissances non nucléaires. A cet égard, l'Argentine a l'honneur d'annoncer à l'Assemblée qu'elle a adhéré au Traité de Tlatelolco^{2/}, que les pays d'Amérique latine ont signé à Mexico. Toutefois, aucun accord sur cette question ne saurait limiter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pour nos pays, renoncer à cette possibilité reviendrait à accepter une nouvelle forme de dépendance et de subordination.

28. Pour terminer, je voudrais parler de deux questions qui intéressent particulièrement ma délégation et sur lesquelles je ne peux manquer d'attirer l'attention de l'Assemblée. L'Argentine a défendu avec force, tout au long de l'histoire de sa politique extérieure, le principe de la non-intervention. Elle l'a appuyé et défendu avec énergie et elle l'a toujours respecté scrupuleusement. Au sein de l'Organisation, elle a voté en faveur des résolutions 2131 (XX) et

^{1/} Publiée au Vatican le 26 mars 1967. Typographie polyglotte vaticane.

^{2/} Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé le 14 février 1967.

2225 (XXI) de l'Assemblée générale et s'y est conformée.

29. Malheureusement, il me faut aujourd'hui, à mon grand regret, parler ici des violations qu'a subies ce principe depuis la dernière session de l'Assemblée. Nous avons assisté récemment à des violations concrètes et flagrantes du principe de la non-ingérence, violations qui, dûment prouvées, ont été condamnées avec toute la vigueur voulue à la douzième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures de l'Organisation des Etats américains, qui a eu lieu à Washington en juin 1967. Ces violations ont pris la forme d'activités subversives, de terrorisme et d'autres actes d'ingérence destinés à modifier par la violence le régime d'un autre Etat.

30. L'Argentine se voit dans l'obligation d'exprimer une fois de plus l'inquiétude que lui causent de telles violations et de dire à quel point ces actes troublent la paix de l'Amérique et rendent difficile le déroulement normal des tâches et activités qui sont nécessaires pour le bien-être général et le progrès des pays américains. L'Argentine, pas plus qu'elle ne les a tolérées dans le passé, n'a l'intention de supporter de telles violations, et elle les dénoncera chaque fois qu'elle le jugera nécessaire devant les instances compétentes.

31. Dans le cadre de la politique de l'Argentine, il est un objectif dont le caractère prioritaire est permanent et indiscuté: obtenir au plus tôt le plein exercice de la souveraineté sur les îles Malvinas. Aucune question ne présente plus d'importance pour mon pays, aucun but n'inspire davantage notre peuple, et il n'est pas de tâche qui le dispose à de plus grands sacrifices. La réunification du territoire de la République est un impératif national, et le Gouvernement argentin actuel est disposé à le respecter pleinement. Conformément à une tradition constante de notre politique extérieure, nous avons décidé d'épuiser tous les moyens pacifiques de parvenir au règlement de ce différend avec la Grande-Bretagne. La question a été soumise à l'Organisation des Nations Unies, et nous avons placé toute notre confiance et tout notre espoir dans son autorité et dans ses capacités.

32. La décolonisation doit s'accomplir non seulement pour les pays qui ont été victimes de la politique coloniale, mais également pour les territoires qui, faisant partie d'autres Etats, ont été occupés par la force tandis que leur population a été remplacée par une poignée de colons de la puissance occupante. Au XIX^{ème} siècle, cette population étrangère au territoire servait à déguiser les objectifs militaires et politiques des grandes puissances.

33. Le moment venu, le Gouvernement argentin, comme il l'a fait savoir au Secrétaire général dans une note datée du 15 décembre 1966, informera l'Organisation de l'état des négociations avec le Royaume-Uni. En tout état de cause, l'Argentine ne relâchera pas ses efforts avant d'avoir obtenu la restitution des îles.

34. L'estime et le respect mutuels entre Etats, l'absence de toute discrimination entre les hommes, les races ou les nations ainsi que le respect total des droits de l'homme constituent la base même d'une coexistence internationale pacifique et organisée et

l'essence des principes dont s'inspire la Charte des Nations Unies. En défendant ces droits et principes, nous luttons non seulement pour la survie de notre organisation, mais aussi pour l'indépendance nationale de chacun de nos Etats et pour le développement intégral de l'homme. L'Argentine proclame une fois de plus ces principes, car elle sait que ses grands objectifs nationaux ne pourront être atteints que dans la solidarité et par une participation totale à la vie de la communauté internationale.

35. M. THIAM (Sénégal): Monsieur le Président, au nom de la délégation du Sénégal, je voudrais vous adresser l'expression de nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette session. Cette élection nous réjouit à plus d'un titre: d'abord, parce que vous représentez un pays pour lequel notre peuple éprouve une profonde sympathie; ensuite, parce que votre élection présage, peut-être, d'heureux changements à l'intérieur d'un continent dont l'équilibre est un des gages de la paix.

36. Et pourtant, la session actuelle des Nations Unies ne s'ouvre pas sous le signe de l'euphorie. Il est vrai que peu de sessions — s'il y en eut jamais — se sont ouvertes sous ce signe. Mais rares furent aussi les sessions qui, comme celles-ci, se sont ouvertes sous un signe aussi caractérisé de désenchantement. Nous pourrions même dire, sans exagérer, que c'est la session du désarroi et de l'impuissance. Pourquoi de l'impuissance? En examinant les problèmes qui se posent à notre attention, on constate qu'aucun d'eux n'est vraiment un problème nouveau. S'ils se présentent aujourd'hui avec une certaine acuité sous la forme de "crises", ils n'en existent pas moins depuis 20 ans, si ce n'est davantage.

37. Ces problèmes surgissent à nos consciences, disparaissent, réapparaissent, au gré des circonstances, parfois sous une forme nouvelle; mais ils existent toujours. Le sentiment d'impuissance provient de ce que nous constatons que ces problèmes, loin d'avoir été résolus, sont restés au point mort, quand leur heureuse solution n'a pas régressé, dans certains cas.

38. Personne ne peut dire, aujourd'hui, que nous sommes sur la voie d'une consolidation sérieuse de la paix. Au contraire, ce problème semble s'être compliqué au fur et à mesure que s'est élargie la communauté internationale. La décolonisation marque une sérieuse stagnation et ajoute, dans certains cas, à la précarité de la paix. L'amélioration du niveau de vie des peuples déshérités fait l'objet d'une belle littérature, où la générosité verbale n'a d'égal que l'inefficience. La Décennie des Nations Unies pour le développement, porteuse de tant d'espoirs déçus, est là pour le prouver, s'il en était besoin.

39. Cette stagnation qui caractérise, dans de nombreux domaines, notre vie d'après guerre ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur notre situation présente. Et en effet, le tableau de la situation mondiale n'est guère reluisant.

40. Le continent asiatique flambe par les deux bouts. La guerre du Viet-Nam, la crise du Moyen-Orient peuvent, à tout moment, hélas, être à l'origine d'une conflagration générale. La Chine reste un objet de préoccupations, non seulement pour ce qu'elle re-

présente en elle-même, mais en raison de sa mise hors la loi, depuis bientôt 20 ans, par la communauté internationale. La division précaire de certains pays d'Asie, dont les lignes de partage constituent autant de zones de friction entre des puissances extérieures ajoute à l'insécurité générale qui pèse sur le continent asiatique et sur le monde.

41. L'Afrique devient la terre de l'instabilité, et si l'on n'y prend garde, tous les problèmes qui s'y posent, laissés par une décolonisation récente et inégalement réussie, risquent de jeter ce continent à nouveau dans les ténèbres.

42. Si l'Amérique, grâce à une situation privilégiée, bénéficie apparemment d'une certaine cohérence interne, personne ne doute que ce pays pose — peut-être, parfois, sans le vouloir — des problèmes gigantesques par son omniprésence.

43. Quant à la vieille Europe, si l'on y peut enregistrer des signes encourageants de détente grâce aux efforts louables entrepris par les gouvernements responsables, on est bien obligé de constater qu'aucun problème de fond n'y a été réglé depuis la dernière guerre mondiale. Si les blocs qui s'y sont constitués commencent à s'effriter de l'intérieur, si les murs de séparation commencent à présenter des fissures, et même quelques lézardes, les problèmes de fond, eux, sont demeurés sans solution. Il n'y a jamais eu, on le sait, de traité de paix avec l'Allemagne, qui reste divisée. Les frontières de certains pays, dont la définition est essentielle à l'équilibre européen, sont encore l'objet de controverses.

44. Voilà le tableau peu reluisant de la situation actuelle mondiale. Rares, nous l'avons dit, sont les problèmes qui ont moins de 20 années d'existence. Et le sentiment d'impuissance que nous éprouvons devant le caractère chronique de ces problèmes se double d'un autre sentiment: celui de la crainte, la crainte de la fatalité. On dit que l'histoire ne se répète jamais. Cependant, comment ne pas remarquer, nous ne disons pas une certaine identité, mais une certaine similitude des problèmes entre la situation présente et celle qui avait existé durant les 20 années qui suivirent la première guerre mondiale: désaccord à l'intérieur du camp victorieux; divisions entre les alliés de naguère; violations répétées du Pacte de la Société des Nations, qui était pourtant l'instrument de pacification générale; impuissance progressive de cette institution internationale, qui ne put résoudre aucun des problèmes qui se posaient alors.

45. Aujourd'hui, comme hier, nous sommes, hélas, en présence sinon des mêmes problèmes, du moins du même mal profond, qui est amplifié par les dimensions nouvelles de la communauté internationale. Nous ne sommes pas de ceux qui, lisant l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général (A/6701/Add.1), croient y découvrir un pessimisme de mauvais aloi. Nous savons bien que les problèmes internationaux ne se résolvent pas comme les problèmes internes. Il y faut beaucoup de patience et beaucoup de doigté. Mais lorsque les progrès enregistrés depuis bientôt un quart de siècle sont si minces, lorsque les forces du mal prennent des dimensions toujours plus inquiétantes, lorsque l'horizon semble se boucher

d'avantage chaque jour, une certaine perplexité s'empare de nos âmes. Et c'est le moment de tirer le signal d'alarme. C'est ce qu'a fait, tout simplement, avec courage, le Secrétaire général, auquel nous rendons un vibrant hommage. Il a fait son devoir. C'est à nous qu'il appartient maintenant de réfléchir, de trouver la cause de nos maux et les remèdes propres à les guérir.

46. Ces maux se situent à tous les niveaux, et dans tous les domaines des relations internationales. D'abord, à tout seigneur tout honneur, dans les rapports entre les grandes puissances; ensuite, dans les rapports des puissances industrialisées avec les pays du tiers monde; enfin, dans les rapports des Etats du tiers monde entre eux. Et ce sera là, encore une fois, l'occasion de faire notre autocritique.

47. Notre propos, que nous voudrions assez bref, consistera à examiner ces divers aspects. Au moment où une certaine perplexité nous incline à une dé-mobilisation de nos énergies, où une certaine lassitude emplit les âmes et engourdit les consciences, nous pensons qu'il est bon de prendre l'exacte mesure de nos maux, afin de dégager, si possible, une attitude neuve face aux problèmes qui nous assaillent.

48. Nos maux, disais-je, se situent d'abord dans les rapports des grandes puissances entre elles.

49. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les grandes puissances, dont l'action conjuguée avait permis de triompher de l'ennemi, entreprirent, dans l'intérêt de l'humanité un vaste et généreux dessein. Il s'agissait de préserver l'humanité du fléau d'une guerre nouvelle; de défendre les droits fondamentaux de l'homme ainsi que des nations; de favoriser le progrès économique et social des peuples; et, à cet effet, de pratiquer la tolérance, de s'unir pour maintenir la paix et la sécurité internationales, toutes choses qui figurent dans la Charte signée à San Francisco. Cette attitude reposait sur un certain optimisme résultant de l'euphorie de la victoire, et sur une certaine confiance entre les vainqueurs, confiance que les épreuves de la guerre semblaient avoir soudée. Les grandes puissances considèrent cette haute mission comme un devoir sacré.

50. Hélas, nous savons tous ce qu'il en fut après. On s'installa dans ce que l'on appela la "guerre froide", avec son cortège de méfiance, de suspicions, d'accusations, de démagogie, avec la recherche fiévreuse de clientèle aux fins de constituer des zones d'influence.

51. L'Europe centrale et les Balkans en furent affectés, puis l'Asie, pendant qu'au même moment se constituaient ici et là des pactes et des alliances militaires. L'idée de sécurité collective éclata. L'Organisation des Nations Unies cessa d'être ce qu'on attendait qu'elle fût, c'est-à-dire le haut lieu de l'harmonie et de l'entente universelles, pour devenir un champ de bataille, chaque puissance ou chaque groupe de puissances voulant l'utiliser à ses propres fins, la mettre au service de ses propres intérêts, lui faire couvrir parfois des opérations inavouées. Les controverses non encore apaisées autour des opérations de maintien de la paix, les vetos successifs opposés aux propositions du camp adverse — et Dieu sait qu'ils furent nombreux! — étaient la

marque de la détérioration du climat des relations politiques entre les grandes puissances et d'un recul de la moralité internationale. Il s'est installé progressivement, au-delà des frontières des Etats nationaux, une véritable "frontière internationale" délimitant les zones d'influence des grandes puissances au point de contact des mondes hostiles. La guerre froide a multiplié, on l'a dit, "de la Baltique aux mers de Chine, les zones de friction ou de sensibilité, les pressions calculées, accentuées ou relâchées, selon les circonstances".

52. Conscientes du danger qu'un tel état de choses faisait courir à l'humanité, les grandes puissances se sont mises d'accord sur ce qu'on appelle communément la "coexistence pacifique". Nous ne pouvons pas espérer, hélas, dans les circonstances présentes, envisager d'aller, au-delà de la coexistence, jusqu'à la coopération sans méfiance et sans arrière-pensées. La coexistence pacifique est donc un moindre mal que nous devons accepter; mais elle n'est pas une attitude généreuse; c'est une théorie sans âme; elle comporte quelque chose de figé et de statique; souvent, elle tend à protéger des positions acquises, à maintenir un statu quo qui ne peut manquer d'être remis un jour en question, car un statu quo est souvent, hélas, un moyen de protéger ses propres intérêts, de protéger ce qui vous est favorable, au détriment des autres.

53. Mais si la coexistence pouvait au moins constituer une garantie temporairement sûre de la paix, elle pourrait nous reconforter un moment. La vérité est que la coexistence dite pacifique n'est jamais entièrement pacifique. Sans doute veut-elle nous protéger du risque d'affrontement direct entre les grandes puissances.

54. Mais la coexistence pacifique n'a jamais arrêté la course pour les bases, la recherche frénétique d'alliés et de matières premières stratégiques, la course aux armements, la fabrication et l'accumulation d'engins de destruction massive sous prétexte de dissuasion, les guerres localisées conduites par procuration, la participation indirecte à des guerres civiles, la fourniture d'armes et parfois de contingents camouflés sous le nom de volontaires, si ce n'est sous celui de mercenaires, l'instruction et l'équipement de soldats étrangers. La situation actuelle au Moyen-Orient et dans certaines régions de l'Afrique en est un exemple frappant.

55. De tels procédés, utilisés par ceux qui se sont arrogé la haute mission de sauvegarder la paix en vertu de la Charte nous laissent quelque peu pantois. La moralité internationale en subit un rude coup. Non seulement la confiance diminue, mais, ce qui est plus grave, la foi des hommes dans un destin meilleur diminue aussi.

56. De quelque côté que nous tournions le regard, nous y trouvons la présence de maux sans la disparition desquels l'avenir de l'humanité continuera d'être sombre. Car nos maux se situent également, en dehors des relations entre les grandes puissances, dans une mauvaise organisation des rapports économiques entre pays développés et tiers monde.

57. Ma délégation a eu l'occasion, l'an dernier [1414ème séance], d'insister avec force sur ce scandale du XXème siècle et de proposer la tenue d'un Bandoung économique; ce Bandoung aura lieu à Alger, au cours du mois prochain. Un prolétariat mondial de l'ordre de 75 p. 100 de la population du globe, ne disposant pour vivre que de 15 p. 100 du revenu mondial — les 85 p. 100 de ce revenu profitant seulement à un quart de la population du monde —, c'est là l'aberration. La Décennie des Nations Unies pour le développement, qui avait été proposée et qui est actuellement en cours, ne justifie plus tous les espoirs qui avaient été placés en elle. Et pourtant, honnêtement, ses ambitions sont modestes par rapport au scandale que constituent les relations économiques internationales. Qu'il s'agisse du commerce des matières premières, dont les pays développés sont les premiers vendeurs, ou du commerce des produits finis, dont les pays développés sont les principaux fournisseurs, qu'il s'agisse des ressources du sol et du sous-sol que recèlent nos régions respectives, rien n'explique l'écart considérable des niveaux de vie entre les pays développés et les pays sous-développés. Seul l'égoïsme humain et l'injustice sont à la base de cette scandaleuse disparité. Ce qui est curieux, c'est que, bien que le fait ne soit plus aujourd'hui contesté par personne et bien que l'on reconnaisse le danger qu'il comporte pour l'avenir non seulement des régions déshéritées elles-mêmes mais aussi des pays développés, les efforts consentis pour redresser la situation restent faibles, pour ne pas dire insignifiants. Transférer un centième du revenu national des pays développés vers les pays pauvres, est-ce vraiment trop demander? Or, tout indique qu'aucun résultat appréciable ne sera obtenu à la fin de la Décennie. Et pourtant, cela ne représente guère plus de 30 milliards de dollars pour les 10 années. La guerre du Viet-Nam, à elle seule, coûte 27 milliards de dollars par an à l'un des deux camps.

58. Au regard de la faiblesse relative de leur concours au développement des régions attardées, comment certaines puissances peuvent-elles s'étonner des réserves qu'une partie grandissante du tiers monde fait sur leur politique mondiale? A supposer que ces puissances veuillent lutter contre l'expansion d'une idéologie qu'elles ne partagent pas, le meilleur moyen est-il de laisser grossir le prolétariat mondial? N'est-il pas, au contraire, de contribuer à l'élévation du niveau de vie des populations? Au lieu d'envoyer des armements aux pays du Moyen-Orient, ne vaut-il pas mieux les aider à transformer, avec les immenses ressources dont ils disposent et dont ils ne profitent pas substantiellement, les grands déserts arabiques en pâturages verts et en terres cultivables? Au lieu d'encourager la sécession de certains pays d'Afrique afin de s'en approprier le cuivre, le pétrole — que sais-je —, ne vaut-il pas mieux réaménager les rapports commerciaux avec ces pays de telle sorte que les échanges soient au bénéfice de tous? Au lieu d'envoyer des mercenaires dans telle ou telle région pour tenter d'y maintenir désespérément le statu quo ante, ne vaut-il pas mieux ouvrir un dialogue fructueux avec les peuples de ces régions, afin d'y instaurer une coopération féconde et qui réponde aux exigences de notre temps? Les

rêves de conquête, les convoitises sont désormais des articles de musée; ce sont des attitudes archaïques.

59. En tout cas, tant que le problème du développement des régions attardées, par la revision des relations économiques internationales, n'aura pas été engagé dans la bonne voie, il est inutile d'espérer qu'un jour nous puissions sortir l'humanité de ses maux.

60. Le temps n'est-il pas venu de considérer le concours des pays développés à l'élévation du niveau de vie des pays du tiers monde non plus comme un simple devoir moral, mais comme une obligation juridique? A cet égard, nous ne pouvons manquer de manifester notre étonnement devant le silence des grandes puissances depuis le début de cette session sur un problème aussi vital pour le tiers monde. Il est vrai cependant que le tiers monde devrait, lui aussi, reconnaître sa part de responsabilité dans la situation où il se trouve plongé. Car nos maux se situent également dans les rapports des Etats du tiers monde entre eux.

61. Il ne serait pas honnête de pointer seulement un doigt accusateur vers les autres en jetant un voile pudique sur nos propres défauts et nos propres insuffisances. Le tiers monde apparaît, à première vue, comme une notion globale, comme un ensemble homogène présentant partout les mêmes réalités intrinsèques. En fait, il n'en est rien. Bien sûr, nos aspirations sont communes, notamment en ce qui concerne la paix, la sauvegarde de nos indépendances, le développement économique et social. Nous avons tenté, à maintes reprises, de définir et d'appliquer la même stratégie globale à l'égard des grandes puissances. Mais force nous est de reconnaître que, malgré ces efforts, les Etats du tiers monde tendent à se "satelliser" de plus en plus, contribuant ainsi à renforcer parfois la politique des blocs et à aggraver le partage du monde en zones antagonistes.

62. Ce phénomène de satellisation est presque physique; il semble, hélas, difficile d'y résister. Cependant, nous avons mis soigneusement au point une politique de non-alignement, non seulement parce que nous estimons que c'est notre intérêt de nous mettre à l'écart des blocs et des hégémonies, mais parce que c'est aussi l'intérêt de la paix du monde de limiter au maximum les zones de friction. La vérité est que malgré nos efforts, nous n'aurons jamais la chance de certains pays qui, émancipés au cours du XIXème siècle, ont pu constituer autour d'eux une ceinture de protection pendant plusieurs décennies. Il n'y a pas une doctrine de Monroe pour l'Afrique ou pour l'Asie. Les difficultés du monde extérieur se répercutent chez nous et nos difficultés se répercutent sur le monde extérieur. Le problème du Congo a mis longtemps l'ONU en difficulté. La crise du Moyen-Orient est aujourd'hui au centre des préoccupations mondiales, de même que la guerre du Viet-Nam.

63. Mais ce qui constitue la faiblesse du tiers monde, ce sont aussi nos propres difficultés internes: l'instabilité intérieure dans la plupart de nos Etats, due à notre faiblesse économique certes, mais aussi, pourquoi ne pas le dire, à des institutions souvent mal adaptées à nos propres situations, aux querelles

de frontières, aux luttes tribales, autant de maladies qui éprouvent les pays du tiers monde.

64. D'autre part, les différences de régimes politiques, de systèmes économiques, d'options idéologiques sont, surtout entre Etats voisins, des sources de conflits permanents auxquels nous intéressons parfois, faute de pouvoir les résoudre nous-mêmes, les puissances extérieures.

65. Force est aujourd'hui de reconnaître que la course aux armements n'est pas seulement une maladie propre aux grandes puissances. Malheureusement, et c'est souvent notre drame, nous nous livrons nous aussi à la course aux armements, et si l'importance de nos budgets militaires est souvent sans commune mesure avec les investissements productifs, il est évident par ailleurs que les investissements consacrés à la santé, à l'éducation, bref au développement de nos régions sont relativement minces par rapport aux dépenses consacrées à des objectifs militaires.

66. Voilà les maux qui nous accablent, qui accablent l'humanité. Plus profondément, par-delà les faits et les anomalies que nous venons de signaler, c'est notre attitude générale, notre comportement qui se trouve être critiquable. Par paresse ou par prudence excessive, nous ne voudrions pas dire par renoncement, nous prenons devant les problèmes des positions de circonstance. Nous préférons souvent aux solutions de fond les expédients, les solutions temporaires ou provisoires, comme on veut; exemple: le conflit du Moyen-Orient. Nous préférons nier des réalités évidentes pour croire à des fictions; exemple: le problème chinois. Nous renonçons aux vertus du dialogue là où la force est incapable d'instaurer des solutions conformes au droit et à la justice; exemple: le problème vietnamien. Nous invoquons des principes et nous les renions dès lors qu'ils cessent de nous servir; exemple: le problème du maintien de la paix et les compétences successives reconnues tantôt à l'un, tantôt à l'autre des organes des Nations Unies par les grandes puissances. Nous sommes aussi souvent victimes du dogmatisme, de l'intolérance, de l'intransigeance, et cela nous le disons d'autant plus aisément que c'est aussi le propre des jeunes nations que nous représentons.

67. Voilà un catalogue, fort incomplet d'ailleurs, des maux qui nous accablent. Nous avons conscience pourtant qu'il s'agit d'un diagnostic sévère, dont la sévérité n'a peut-être d'égale que l'incompétence du médecin. Nous essayons tout simplement de faire notre examen de conscience en tant que membre de la communauté internationale.

68. Il est plus urgent que jamais de définir une attitude nouvelle qui nous permettra non seulement de résoudre nos difficultés présentes mais encore de frayer les voies de l'avenir.

69. Il nous paraît nécessaire tout d'abord de développer le sentiment de notre appartenance à la communauté mondiale. Nous sommes, comme chacun d'entre vous, représentants d'un Etat national. Mais tant que nous ne prendrons pas l'exacte mesure à la fois de nos nécessités et de nos exigences nationales, et des nécessités ou des exigences de l'ordre universel qui s'élabore sous nos yeux, les transformations et les mutations nécessaires pour accéder

à un monde nouveau ne se feront pas sans violence, car tout ce qui se produit aujourd'hui annonce la gestation d'un monde nouveau. Il est impossible que l'humanité puisse survivre si elle n'accepte pas de faire disparaître les anomalies que nous avons constatées au cours de ces dernières années. Ou les hommes auront la sagesse de préparer l'avènement de cet ordre nouveau, ou cet ordre nouveau s'imposera malgré eux, c'est-à-dire par des secousses violentes, inutiles et vaines. Mais en attendant, nous devons être plus que jamais résolus à respecter les règles du jeu de notre société en voie de changement. Les hégémonies, les conquêtes territoriales, les imixtions dans les affaires intérieures des autres Etats, l'appropriation injustifiée des ressources d'autrui doivent être bannies des pratiques internationales.

70. Nous devons aussi éviter de laisser pourrir les problèmes. Sans doute, encore une fois, les problèmes internationaux sont souvent d'une telle ampleur qu'il est difficile d'en appréhender toutes les données et, par conséquent, de leur trouver des solutions équilibrées et justes. Encore faut-il qu'en raison de leur complexité, nous n'adoptions pas en face d'eux une attitude d'impuissance systématique, voire de renoncement.

71. Les deux problèmes qui dominent cette session, et dont nous allons parler maintenant très brièvement sont l'illustration éclatante de cette attitude négative: le Viet-Nam et le Moyen-Orient.

72. Il nous apparaît, pour notre part, et nous l'avons déjà dit, que le problème vietnamien doit être réglé par les Vietnamiens eux-mêmes. Ici, comme ailleurs, ce sont les principes qui doivent nous guider. Le problème est essentiellement un problème d'autodétermination. Il s'agit de savoir si oui ou non les Vietnamiens ont le droit de décider librement de leur sort. Mais qui dit autodétermination dit, évidemment, cessation de toutes les interventions étrangères. Il n'est pas possible, il n'est pas admissible qu'une puissance étrangère, quelle qu'elle soit et quelle que soit la générosité de ses mobiles, puisse choisir pour le Viet-Nam un régime préétabli: il faut se garder de toute pression s'exerçant de près ou de loin sur le peuple vietnamien. Cela suppose, en particulier, l'arrêt des bombardements, comme première mesure susceptible de favoriser les négociations. Il appartient aux Vietnamiens, et à eux seuls, de savoir s'ils désirent constituer deux Etats séparés, avec deux régimes différents, ou s'ils veulent se confondre dans la même communauté nationale.

73. Dans cette affaire, nous sommes non alignés; nous ne prenons parti ni pour l'Est, ni pour l'Ouest, ni pour le Nord-Viet-Nam, ni pour le Sud-Viet-Nam. Nous nous rangeons du côté des principes, du côté de la Charte, c'est-à-dire en définitive du côté de la paix.

74. Nous avons présente à l'esprit une étude récente sur les rapports des Etats-Unis et du tiers monde. On y découvre combien la nation américaine est proche du tiers monde, par son passé de pays colonisé qui a payé chèrement son indépendance, par les positions justes et progressistes que ses hommes, parmi les plus illustres, ont prises à un moment donné sur la décolonisation. Mais on y indique aussi comment,

par le fait qu'elle ne voit d'autre modèle de progrès que le sien, l'Amérique arrive à ne faire voir, même dans ses desseins les plus généreux, que de sombres machinations contre la liberté des peuples. Quant à nous, nous ne vitupérons personne, mais nous sommes fermement convaincus que le problème vietnamien doit être résolu, encore une fois, par la négociation, et que toute mesure susceptible de favoriser cette négociation doit être envisagée sans délai.

75. En ce qui concerne le Moyen-Orient, notre position a été clairement définie lors d'un vote au cours de la cinquième session extraordinaire. Nous ne mettons pas en cause l'existence de l'Etat d'Israël. Tous les Etats du Moyen-Orient ont droit à l'existence et à l'intégrité territoriale. Mais, pour cette même raison, nous sommes résolument en faveur du retrait des troupes israéliennes de l'ensemble des territoires arabes occupés.

76. Bien entendu, les problèmes de fond posés par la présence d'Israël au milieu du monde arabe doivent être examinés. Bien entendu, personne ne peut obliger les nations arabes à reconnaître Israël. Mais il serait bon que soit créé un climat moins tendu, plus serein, moins dangereux pour les uns et pour les autres afin que l'on puisse s'attaquer aux problèmes de fond sans la solution desquels toute paix dans cette partie du monde demeurerait illusoire.

77. Le sort des réfugiés de Palestine est non seulement un problème politique mais aussi un problème humain auquel, depuis 20 ans, aucune solution n'a été apportée. Le statut du golfe d'Akaba doit être défini une fois pour toutes ainsi que celui des voies d'eau situées dans la région. Mais, là comme ailleurs, il faut reconnaître que les responsables ne sont pas seulement les Arabes et les Juifs. Le partage de la Palestine a été fait dans des conditions telles que ce qui est arrivé devait nécessairement se produire. Au surplus, après la flambée de 1948 qui a suivi l'adoption par l'Assemblée d'un plan de partage de la Palestine, la région n'a vécu que sur du provisoire. Des commissions d'armistice avaient été installées en attendant l'instauration d'une paix définitive. Ces commissions existent toujours, du moins sur le papier, et nous attendons la paix définitive promise.

78. En 1956, une deuxième alerte n'a pas fait davantage hâter la recherche d'une solution. On s'est contenté d'installer des casques bleus le long des frontières. Les casques bleus y sont restés 11 ans. On ne peut maintenir la paix par ces moyens. C'est le moment, plus que jamais, de rechercher des solutions définitives à une situation qui n'a que trop duré. A notre sens, c'est sur la base de la résolution [181 (II)] de 1947 que des solutions pourraient être trouvées. Cette résolution créait sans doute un Etat juif, mais elle créait aussi un Etat arabe palestinien. Elle définissait un statut pour la ville de Jérusalem qui, intéressant trois religions, et donc trois communautés, doit échapper aux incertitudes des fluctuations politiques.

79. Mais pour aborder les problèmes de fond, il faut que les passions se calment, et c'est notre devoir à tous, quelles que soient nos opinions particulières sur ces problèmes, de garder notre sang-froid,

de contribuer à une détente nécessaire, de tenir aux uns et aux autres le langage du bon sens. Israël et ceux qui le soutiennent n'ont rien à gagner à une humiliation persistante des Arabes. Ces derniers n'ont rien à gagner, eux non plus, dans des positions extrémistes qui, à ce que nous croyons, ne sont pas partagées d'ailleurs par la majorité de l'opinion mondiale. Et c'est pourquoi nous souhaitons que la Conférence de Khartoum^{3/} soit un tournant décisif vers une politique de réalisme qui, tout en défendant les intérêts légitimes de la nation arabe, à la douleur de laquelle nous sommes particulièrement sensibles dans mon pays, tienne compte des nécessités du maintien de la paix générale dans le monde. Quelles que soient les difficultés que nous connaissons dans nos régions respectives, quelle que soit l'amertume que nous pouvons ressentir au cours des revers successifs que l'histoire partage d'ailleurs entre tous les peuples, nous ne devons jamais compromettre la paix du monde, car elle est précieuse à tous. Remettre en cause la coexistence pacifique à propos du Moyen-Orient serait une aberration, car les conflits régionaux, quelles que soient leur importance et leur acuité, ne peuvent être résolus que dans le cadre de la paix générale.

80. Voilà quelques considérations que ma délégation désirait soumettre à l'attention de cette assemblée. Cette session placée sous le signe du désenchantement et du sentiment d'impuissance doit-elle se terminer sans résultat? Nous devons en tout état de cause ne pas reconnaître notre impuissance comme un fait définitivement acquis. Ce serait une abdication, une démission. Ce serait renier, par-delà l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous tenons, notre raison d'être elle-même. C'est pourquoi, quels que soient l'ampleur de nos difficultés, les lenteurs, nos revers et nos échecs, nous devons poursuivre notre chemin. A travers l'orage d'un ciel international plein de menaces, nous devons garder l'espoir d'une éclaircie qui nous permettra de frayer les chemins d'un avenir de paix et de concorde. L'équipage que nous sommes doit rester solidement accroché au navire.

81. M. MARTIN (Canada) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je désire vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette assemblée. Votre élection est un hommage rendu non seulement à votre personne, mais aussi à la contribution remarquable qu'apporte la Roumanie dans les affaires mondiales. Je m'attends avec plaisir à collaborer étroitement avec vous au cours des prochaines semaines. Je profite aussi de cette occasion pour reconnaître les éminents services rendus par votre prédécesseur, M. Pazhwak, de l'Afghanistan.

82. Si nous devons en juger d'après le rythme de son activité depuis la fin de la vingt et unième session ordinaire, l'Organisation des Nations Unies est en pleine forme et en pleine santé. Deux sessions extraordinaires de l'Assemblée, une série chargée de réunions du Conseil de sécurité, sans parler de l'activité courante d'autres organes des Nations Unies, témoignent de la vitalité persistante des Nations Unies.

^{3/} Conférence "au sommet" arabe, réunie du 29 août au 1er septembre 1967.

83. Si encourageante que soit une telle activité, d'aucuns prétendront certainement que les résultats obtenus sont décevants et que les Nations Unies ont simplement confirmé leur réputation d'être une tribune pour des orateurs plutôt qu'un instrument d'action. Les problèmes que l'on a qualifiés d'impasses imbriquées restent à notre ordre du jour sans changement. Toutefois, il faut reconnaître que si les discours ne valent pas grand-chose, ils valent encore mieux que le recours à la force. Il devrait être réconfortant de voir notre ordre du jour aussi chargé, et que le monde entier se tourne si souvent vers cette organisation pour régler ses problèmes. Le Canada estime, pour sa part, que l'avenir des Nations Unies est lié à leur capacité de servir de lieu de rencontre universel pour les intérêts, les idéologies et les points de vue différents de l'humanité. Sans rencontres, la collaboration n'est pas possible. On ne peut pas se mettre d'accord sans d'abord discuter. En outre, les Nations Unies ont réussi à obtenir un cessez-le-feu au Moyen-Orient et elles ont assumé la responsabilité du Sud-Ouest africain. Le fait que nous progressons lentement et que fréquents arrêts s'imposent en cours de route ne doit pas être imputé au véhicule, mais à la route qu'il nous faut parcourir.

84. Le fait même que nous sommes ici prouve que nous appuyons tous les nobles idéaux de la Charte. Là où nous faisons fausse route et où nous risquons d'être déçus, c'est lorsque nous cherchons à mettre ces idéaux en pratique. Il nous faut évidemment être prêts à négocier des compromis. Je suis heureux de constater que cette année, au cours des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée, tous ont fait des efforts sincères et persévérants pour négocier. Il peut être compréhensible que dans les circonstances, on ne soit pas parvenu à un accord. Ce contre quoi il faut nous défendre, c'est un sentiment de frustration. Si nous le ressentons, il faut qu'il nous stimule à redoubler d'efforts pour chercher à nous mettre d'accord sur les problèmes qui restent à régler.

85. Le Moyen-Orient est actuellement pour nous un sujet de préoccupations majeur. Le Canada y a suivi les événements avec anxiété en ce qui concerne l'avenir de cette région historique du monde et il éprouve de la sollicitude pour les milliers d'innocents qui, comme toujours, sont les premières victimes de la guerre. Le Canada est directement engagé, comme vous le savez, dans ces problèmes du Moyen-Orient du fait qu'il est membre du Conseil de sécurité et qu'il participe à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, il est au nombre des pays qui font les contributions les plus importantes à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Rien n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations pour atténuer les souffrances et aider à maintenir une tranquillité relative.

86. Il est clair toutefois que nous n'avons pas réussi à jeter les bases d'une paix durable. L'obtention d'un tel règlement est la préoccupation constante du Canada depuis 1947. Nous avons vu l'occasion nous échapper

en 1949. Dans les premiers mois de 1957, le Canada a rappelé à mainte reprise à cette assemblée qu'il est d'une importance vitale de prendre des mesures pour éliminer les causes de guerre. Lorsque de nouveau les tensions se sont intensifiées au Moyen-Orient au printemps dernier, le Canada a demandé au Conseil de sécurité, de concert avec d'autres pays, d'exhorter les parties à la modération. Il nous incombe de nouveau à tous, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, de redoubler d'efforts pour jeter les bases d'un règlement durable.

87. Lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence, le 23 juin dernier, je déclarais que le Canada considère que "le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il soit, doit être relié aux autres questions fondamentales en jeu" [1533^{ème} séance, par. 121]. Nous n'avons pas changé d'avis. Parmi ces problèmes, il y a le respect de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays du droit de passage inoffensif dans les voies d'eau internationales, la justice qu'il faut rendre aux réfugiés, des accords pour préserver le caractère spirituel et religieux de Jérusalem, ce qui implique, j'espère, une surveillance internationale exercée sous une forme ou une autre par les Nations Unies.

88. On devrait avant tout voir s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin les efforts déployés en juillet à la cinquième session extraordinaire d'urgence pour élaborer une résolution réunissant ces principes en partie ou en totalité. Si nous pouvons parvenir à un accord de principe, il faudrait alors, à mon avis, suivre le conseil que donne le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel et lui donner l'autorisation requise pour qu'il envoie au Moyen-Orient un représentant spécial chargé d'y jouer le rôle si nécessaire d'intermédiaire entre les parties et de rendre compte à notre organisation, en les interprétant, des événements qui s'y déroulent. Cependant, même s'il nous est impossible de nous entendre sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer dans cette région un représentant spécial du Secrétaire général nanti d'un mandat général lui permettant d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties et de travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait pas une victoire pour l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies ont la responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

89. J'aimerais dire quelques mots sur la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du Secrétaire général^{4/}, fondé sur les faits recueillis par son représentant personnel, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et renforcer "la dignité et la valeur de la personne humaine". Son rapport souligne un urgent besoin d'aide internationale supplémentaire de toute nature, et le Gouvernement du Canada étudie la façon d'accroître son aide. Toutefois, si grande soit-elle, la générosité des donateurs — et je sais que de nombreux gouvernements ont fait beaucoup au cours des années pour venir en aide aux réfugiés du Moyen-Orient — ne permettra pas de régler le

problème à la base. Il est essentiel de faire justice aux droits et aux revendications des réfugiés dans le cadre d'un accord général.

90. Les principes d'indemnisation, de rapatriement et de réinstallation posés par cette assemblée dans des résolutions antérieures nous fournissent les directives nécessaires pour établir les réfugiés dans des demeures permanentes. Les parties directement en cause doivent reconnaître leurs obligations morales et historiques envers les réfugiés, mais on ne peut raisonnablement s'attendre qu'elles puissent seules mettre un tel programme à exécution d'une façon efficace dans les circonstances actuelles.

91. J'ose donc espérer que nous pourrions nous attaquer sérieusement à la préparation d'un programme d'action internationale coordonnée pour le développement économique de cette région sur une grande échelle. Ce programme pourrait aussi fournir un cadre pour régler le problème des réfugiés et pour ramener dans cette région une ère de paix et de prospérité. Ce plan nécessitera l'entier appui des Membres de notre organisation et la collaboration des pays du Moyen-Orient. Un tel plan devrait englober le développement de l'agriculture et des ressources du sous-sol, une coordination pour le développement et l'utilisation des ressources en eau et, si possible, des projets de dessalement de l'eau de mer et de production d'énergie électrique.

92. Pour que réussisse un tel programme international, il semblerait essentiel de le lier à la solution d'autres problèmes non encore réglés. Il ne faut toutefois pas retarder pour cela la mise au point d'un programme pratique et la création des rouages appropriés.

93. Une autre grande source de préoccupation pour les Nations Unies au cours de l'année écoulée est la situation en Afrique méridionale, particulièrement en Rhodésie et au Sud-Ouest africain. Le Canada a appuyé — et je désire réitérer cet appui — la résolution 2145 (XXI) qui a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et placé ce territoire sous la responsabilité directe de l'Organisation. En tant que membre du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, le Canada a participé activement à la recherche de moyens pratiques pour mettre en œuvre cette résolution. Cette recherche n'a pas abouti à un arrangement pour opérer le transfert de l'administration du Sud-Ouest africain. J'espère cependant que l'Assemblée envisagera maintenant d'autres façons d'aborder le problème, y compris la consultation préliminaire des habitants et des autorités de facto du Sud-Ouest africain. Cette consultation pourrait être menée pour un représentant du Secrétaire général, comme l'ont déjà proposé un certain nombre de délégations, dont la mienne.

94. Je dirai franchement que l'attitude adoptée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud nous inquiète. Mon gouvernement considérerait comme non valide toute tentative de l'Afrique du Sud pour morceler le territoire du Sud-Ouest africain ou pour l'incorporer à l'Afrique du Sud. Le caractère international du territoire ainsi que les intérêts et le bien-être de ses habitants doivent être les considérations primordiales qui guident notre action. De même, dans

^{4/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8158.

ce que nous voulons faire, nous ne pouvons faire autrement que tenir compte de l'aptitude à agir et des ressources des Nations Unies.

95. En décembre 1966, le Conseil de sécurité prenait des décisions d'une grande portée [résolution 232 (1966)] en votant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie. Le Canada a toujours soutenu qu'il ne faut pas accorder l'indépendance à la Rhodésie avant que le pouvoir n'y soit confié à la majorité. Nous respectons à la lettre les décisions du Conseil de sécurité. Les échanges commerciaux entre le Canada et la Rhodésie sont totalement interdits. Je suis toutefois très déçu d'apprendre que la décision du Conseil de sécurité ne semble pas entièrement appliquée. Sans la complète collaboration de tous les Etats Membres, l'objectif des Nations Unies sera frustré. Nous attendons donc avec impatience le rapport du Secrétaire général sur l'application des sanctions^{5/}. Dès qu'il sera en possession de ce rapport, le Conseil de sécurité pourra mieux décider quelles nouvelles mesures il convient de prendre.

96. Il est clair que l'un des principaux obstacles à une mise en œuvre efficace des mesures recommandées par les Nations Unies pour l'Afrique méridionale est l'absence persistante de coopération du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Où que nous nous tournions pour trouver des solutions, nous nous heurtons partout à la même implacable opposition. Mon gouvernement est conscient du dilemme. D'une part, on ne peut fermer les yeux sur les répercussions qu'a la politique sud-africaine pour la communauté internationale dans son ensemble, et, d'autre part, envisager actuellement une confrontation matérielle avec ce pays entraînerait les plus graves conséquences. Il est évident qu'une telle confrontation imposerait une lourde charge aux pays qui auraient à accepter la responsabilité primordiale de prendre les mesures requises. Nous avons un intérêt légitime qui nous incite à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour bannir l'apartheid en tant qu'instrument de la politique sud-africaine. En même temps, nous devons reconnaître que les intérêts profonds des Nations Unies seraient mieux servis si nous déterminons nos fins d'après nos moyens.

97. J'aimerais maintenant dire quelques mots du problème crucial et inquiétant du Viet-Nam. Il serait encourageant, et je dirais même profondément réconfortant pour nous tous dans cette assemblée, de pouvoir constater que les sombres nuages de la guerre se sont éloignés du Viet-Nam depuis que, il y a un an, nous nous sommes réunis ici même pour passer en revue les problèmes mondiaux. Tel n'est pas le cas. Au Viet-Nam, les souffrances et les destructions continuent et n'ont pas diminué. Malgré tous les efforts — y compris ceux de mon pays — pour trouver une base de négociations, les problèmes sous-jacents au conflit semblent rester aussi ardues qu'ils l'ont jamais été.

98. Nous devons à nouveau nous demander si cette organisation peut aider à rapprocher le conflit au Viet-Nam d'une solution pacifique acceptable aux deux parties et à amener la stabilité politique et le

progrès économique dans cette région qui en a si grand besoin.

99. A l'heure actuelle, les Nations Unies ont évidemment des raisons de ne pas intervenir immédiatement et officiellement. Il ne faut pas oublier, et je le regrette, que certaines des parties directement en cause dans ce conflit ne sont pas représentées aux Nations Unies. Je ne prétends pas que s'il en était autrement nous serions automatiquement plus proches d'une solution concrète du problème vietnamien. Je ne sais pas si cette situation sera modifiée dans l'avenir, mais je ne crois pas que l'on doive attendre un tel changement pour tenter de rétablir la paix.

100. Une deuxième raison importante pour laquelle les Nations Unies sont impuissantes à contribuer de façon constructive à une solution pour le Viet-Nam, c'est que les grandes puissances sont divisées sur les causes du conflit et sur les mesures requises pour y mettre fin. Nous savons tous que le Conseil de sécurité ne peut fonctionner de façon efficace que si ses membres acceptent d'unir leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde, comme d'ailleurs le leur enjoint la Charte. Cette unité me semble impossible à réaliser pour le moment.

101. Cette prise de conscience réaliste de notre incapacité actuelle d'agir, collectivement, en tant qu'organisation ne doit toutefois pas servir de prétexte à l'apathie ou à l'inertie de chacun d'entre nous individuellement. Tel est, je crois, l'avis du Secrétaire général, qui, comme d'autres, a fait des efforts répétés pour trouver une solution. Telle est aussi notre conviction. Nous devons tenter d'utiliser toutes les voies, tous les mécanismes dont dispose la communauté internationale pour ramener la paix. Notre but doit être de rétablir la paix et de l'assurer le plus tôt possible. C'est là certainement le souci primordial qui a donné naissance à cette organisation. Je suis l'une des rares personnes, dans cette salle, qui aient assisté à cette naissance.

102. En tant que Membre de cette organisation, dont nous faisons nôtres les buts et les obligations, je crois que nous devons exprimer notre inquiétude en termes assez clairs et sans équivoque pour qu'elle soit entendue et comprise par tous ceux qui sont directement en cause dans ce conflit. Nous devons en même temps tirer parti de toutes nos ressources d'ingéniosité, d'imagination, de souplesse, mais surtout recourir à notre sens de la justice pour mettre au point tels arrangements qui soient acceptables pour les parties intéressées et permettent d'amener le conflit vietnamien du champ de bataille à la table de conférence.

103. Hier, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a déclaré:

"Nous sommes prêts à rencontrer les Gouvernements de l'Union soviétique, de l'Inde, du Canada et de la Pologne, comme cela a été proposé tout récemment par le Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies."
[1567ème séance, par. 108.]

^{5/} Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1967, document S/7781 et Add.1 et 2, et *ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1967, document S/7781/Add.3.

Je dois simplement déclarer que mon premier ministre s'est déclaré également prêt, au nom du Gouvernement canadien, à participer à une telle conférence.

104. Que le moyen choisi comme étant le plus direct pour arriver à cette table de conférence se place sous les auspices de la Charte ou du mécanisme de la Conférence de Genève importe moins, à mon avis, que les chances qu'il nous offre de conduire à la fin de la guerre. Le Canada, qui y a un intérêt spécial et assume des responsabilités particulières en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, continuera, comme par le passé, à chercher tous les moyens de tirer parti de cette commission ou d'agir en liaison avec les autres membres de la Commission pour amener les parties au conflit à négocier.

105. Pour moi, il ne fait aucun doute que le premier pas à faire dans cette direction met en jeu la question des bombardements sur le Viet-Nam du Nord. Il semble clair que toute tentative pour amener les deux parties à négocier seront vouées à l'échec tant qu'on n'aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste de haute priorité, si nous voulons engager le processus de désescalade et ouvrir les portes de la salle de conférence, comme l'ont souligné plusieurs représentants qui m'ont précédé à cette tribune, notamment le Premier Ministre du Danemark [1562ème séance] et le Ministre des affaires étrangères de la Suède [1563ème séance].

106. Mais nous ne devons pas croire un instant que la seule interruption des bombardements suffira pour amener la fin de la guerre. Je crois que c'est la première mesure, mais il n'existe ni formule magique ni remède simple pour régler des problèmes aussi complexes que ceux qui sont en cause dans les hostilités au Viet-Nam. J'ai déjà suggéré le 11 avril dernier, devant notre parlement, qu'un moyen de s'engager sur la route de la paix serait d'appliquer progressivement l'accord sur le cessez-le-feu conclu à Genève en 1954. J'ai proposé alors les étapes suivantes pour arriver à ce but:

1) Comme premier pas vers un désengagement, cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord et restauration du statut prévu pour la zone démilitarisée, sous surveillance internationale efficace;

2) Maintien des opérations militaires et du potentiel militaire à leur niveau existant au Viet-Nam;

3) Cessation de toutes hostilités entre les parties, c'est-à-dire un cessez-le-feu;

4) Après le cessez-le-feu, retrait de toutes les forces étrangères dont la présence dans la région du conflit n'est pas prévue par les Accords de Genève, et démantèlement des bases militaires.

107. J'ai reconnu alors, comme je l'ai fait ailleurs, que l'on ne peut espérer arriver à un règlement pacifique par des appels ou des propositions qui demandent à une seule partie de faire toutes les concessions essentielles. Cette façon d'agir ne saurait s'appliquer qu'en cas de victoire ou de défaite militaire.

108. Si donc nous acceptons de reconnaître l'interruption des bombardements pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'amorce d'une solution, le point de départ pour le processus de règlement du problème vietnamien, nous devons aussi nous rendre compte très clairement qu'elle ne constitue qu'un membre d'une équation militaire et que nous ne pourrions continuer

avec quelque chance de succès si nous ne tenons pas compte de l'existence de l'autre membre. Toute tentative pour mettre fin au conflit doit prendre en considération à la fois les problèmes politiques et les problèmes militaires qui sont étroitement liés dans cette région. Le Canada est prêt, en tout temps, à assumer ses responsabilités au sein de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle et à collaborer avec les autres membres de cette commission pour aider à amener les parties en cause dans le conflit vietnamien à la table des négociations et pour aider, par tous les moyens, à établir au Viet-Nam une paix équitable. Je suis convaincu que, tant que durera cette guerre, elle constituera un obstacle au règlement d'autres problèmes vitaux qui nous concernent tous.

109. A une époque où notre organisation éprouve de grandes difficultés à s'acquitter de sa tâche, qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, il est particulièrement réconfortant de constater que les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus efficace dans la grande tâche du développement économique et social. La faim, la maladie, la misère et l'ignorance sont des menaces à la paix au même titre que les différends frontaliers et la discrimination raciale. Les Nations Unies font continuellement des progrès en ces domaines et consacrent de beaucoup la plus grande partie de toutes leurs ressources à assurer le progrès économique et social. Mais il faut faire davantage. Dans le monde entier, les peuples jugeront nos actions, dans une large mesure, d'après l'aide que nous aurons réussi à leur fournir pour satisfaire de façon appropriée à leurs besoins les plus vitaux. En fait, l'avenir des Nations Unies est en rapport direct avec leur possibilité de contribuer toujours davantage à l'élimination des différences flagrantes des niveaux de vie qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Le Canada est pleinement conscient de la nécessité d'offrir une aide accrue à des conditions plus avantageuses. C'est pourquoi il a fortement étendu son programme d'aide au développement. Alors que, malheureusement, la quantité des ressources fournies aux pays en voie de développement tend à demeurer stable, le Canada a pris la décision d'accroître progressivement sa contribution au développement international jusqu'à ce qu'elle atteigne 1 p. 100 de notre produit national brut en 1970-1971. Nous tentons d'améliorer la qualité de l'aide que nous offrons dans nos programmes d'assistance et nous attachons une importance particulière à l'expansion constante que connaît le Programme des Nations Unies pour le développement; le Canada est d'ailleurs l'un des pays qui contribuent le plus à ce programme. Nous entendons aussi contribuer à améliorer la situation financière de l'Association internationale pour le développement et nous espérons que cette importante association disposera bientôt de fonds sensiblement accrus.

110. Parallèlement à nos efforts actuels pour améliorer la collaboration internationale dans le domaine du développement, il nous faudra accorder toute notre attention à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui se réunira sous peu à New Delhi. A mon avis, la réalisation la plus insigne de la CNUCED, jusqu'ici, a été de permettre aux pays

donateurs et aux pays bénéficiaires d'étudier en commun l'ensemble du processus du développement et de placer dans leur juste perspective les rapports entre ses aspects financiers et ses aspects commerciaux. Le travail ainsi accompli par la CNUCED nous a permis de mieux comprendre ce principe fondamental qui veut que le développement économique soit une entreprise commune dont le succès dépend de l'action synchronisée des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Je suis convaincu que la Conférence elle-même constituera un pas important en avant.

111. Dans le domaine du contrôle des armements, trois événements importants se sont produits depuis mon discours à la vingt et unième session de l'Assemblée générale: d'abord, l'approbation du Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [résolution 2222 (XXI)]; ensuite, la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Mexico le 14 février; et, enfin, la représentation par les Etats-Unis et l'Union soviétique de projets de traités sur la non-prolifération des armes nucléaires^{6/}, lors de la réunion du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le 24 août.

112. Le Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique entrera bientôt en vigueur et constituera un fait acquis d'une grande portée. Il compte parmi les plus grandes réalisations dans le domaine du contrôle des armements depuis la création des Nations Unies.

113. Je suis certain que nous voulons féliciter tous les pays de l'Amérique latine et des Antilles de s'être entendus pour former la première zone dénucléarisée dans une région habitée du monde. Le traité donnera un nouvel essor aux négociations sur la non-prolifération, qui se sont intensifiées à Genève et se poursuivront bientôt en cette assemblée.

114. La conclusion d'un traité sur la non-prolifération est à la fois vitale, urgente et d'une importance primordiale. J'exhorte cette assemblée à approuver les résultats de plus de deux années d'efforts, afin que ce traité soit bientôt appliqué en pratique. Ce traité n'est peut-être pas une mesure de désarmement nucléaire, mais il constitue une étape vitale vers le contrôle des armements nucléaires, condition préalable au désarmement nucléaire et au désarmement général. Il aidera à prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires, à diminuer grandement les dangers de guerre nucléaire et à créer les conditions permettant aux puissances nucléaires de s'attaquer au problème de la réduction de leur arsenal nucléaire. Loin de consacrer un monopole d'armes nucléaires, ce traité donnera naissance à une pression internationale qui s'exercera sur les puissances nucléaires elles-mêmes pour les amener à prendre de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires.

115. Nous sommes convaincus que ce traité ne nuira ni aux accords de défense collective ni aux programmes nucléaires à des fins pacifiques des signataires non nucléaires. Au contraire, je crois que le traité encouragera le développement de programmes

nucléaires à des fins pacifiques par les Etats non nucléaires. Soit dit en passant, mon pays dispose depuis longtemps d'une capacité nucléaire; mais il a décidé, dès le début, d'utiliser ses connaissances nucléaires uniquement à des fins pacifiques.

116. Nous sommes fermement d'avis que le traité devrait interdire aux signataires non nucléaires de mettre au point ce qu'on appelle des techniques d'explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il est impossible de distinguer la technologie militaire de la technologie civile, la puissance dévastatrice d'une bombe nucléaire de celle d'une charge nucléaire utilisée à des travaux souterrains. Admettre l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques serait, à mon avis, créer une échappatoire fatale dont pourraient se servir les Etats non nucléaires pour développer une technologie nucléaire à des fins militaires. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas demander aux Etats nucléaires de s'engager explicitement, par exemple en cette assemblée, à fournir sur demande et à des conditions raisonnables leurs services d'explosion nucléaire dès que ce sera techniquement réalisable.

117. Nous croyons aussi que les signataires non nucléaires devraient recevoir parallèlement des puissances nucléaires une assurance contre le chantage nucléaire, et nous espérons que cette assemblée pourra adopter des mesures appropriées. Nous souhaitons que l'on trouve bientôt une formule de garantie équitable acceptable pour tous les intéressés. L'adoption d'un article dans ce sens aiderait beaucoup à étendre les garanties internationales relatives aux activités nucléaires à des fins pacifiques et renforcerait le mécanisme de contrôle des armes nucléaires.

118. Nous recevrons d'ici deux à trois semaines le rapport du Secrétaire général sur les armes nucléaires^{7/}. Un tel rapport, fruit de tant de connaissances et d'expérience, doit retenir l'attention de tous les Etats Membres et de tous les peuples qui souhaitent voir se développer dans le monde un état rationnel de stabilité.

119. Mon gouvernement appuie le droit qu'ont tous les Etats de prendre telles mesures qu'ils jugent nécessaires pour assurer leur propre défense, mais nous demandons à ceux qui fournissent et à ceux qui reçoivent des armes de n'en vendre et en acheter qu'avec modération pour éviter qu'un grave déséquilibre dans l'armement ne se produise dans une région où il pourrait conduire à de nouveaux conflits. Les Etats-Unis ont proposé récemment que l'on tienne un registre de tous les envois d'armes au Moyen-Orient, par exemple, et nous croyons que cette proposition est à la fois pratique, constructive et utile pour l'avenir et que les Nations Unies devraient offrir leurs bons offices pour l'appuyer. Nous espérons que les principaux fournisseurs d'armes à cette région l'étudieront sérieusement.

120. J'aimerais maintenant parler d'une mesure spécifique de contrôle des armements sur laquelle on a des raisons d'espérer que les puissances nucléaires pourront faire des progrès dans un avenir

^{6/} Documents ENDC/192 et ENDC/193.

^{7/} Distribué ultérieurement sous la cote A/6858.

rapproché. Il y a quelques mois, nous le savons, les Etats-Unis ont proposé à l'Union soviétique d'engager des pourparlers destinés à limiter les systèmes d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives et surtout le déploiement de système de fusées antifusées. Les discussions, si je suis bien informé, n'ont pas encore commencé, et nous croyons comprendre que l'Union soviétique n'a pas répondu aux efforts des Etats-Unis pour faire démarrer les pourparlers et continue à mettre au point une défense anti-fusées pour Moscou. Les Etats-Unis ont annoncé récemment leur intention de se doter prochainement d'un armement léger et limité de défense contre la menace nucléaire que pourrait constituer la Chine au début des années 1970.

121. En temps que représentant d'une puissance moyenne qu'intéressent beaucoup le contrôle des armements et le désarmement, je dois dire qu'il me paraît peu raisonnable de s'attendre à des progrès en ces domaines si les puissances nucléaires elles-mêmes ne sont pas au moins disposées à discuter la limitation de leurs propres armements nucléaires. J'exhorte donc ces puissances à faire autant d'efforts pour arriver à une entente sur des mesures d'auto-restriction qu'elles en font pour faire adopter le traité de non-prolifération. Comme l'a si bien fait remarquer le Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, c'est d'une course à la raison que le monde a besoin, et non d'une course aux armements.

122. Mon gouvernement s'est toujours activement intéressé à la question du maintien de la paix, non seulement parce que le Canada fournit du personnel militaire et une aide financière aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis de nombreuses années, mais aussi parce qu'il attache la plus grande importance à l'action des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité. J'appuie fermement ce qu'a dit hier mon collègue, M. Brown [1567^e séance]. Comme plusieurs autres gouvernements, j'estime que nous pouvons prétendre à une connaissance particulière des opérations de maintien de la paix, qui pourrait être utile à nos discussions. Mon gouvernement regrette donc que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'ait pu se réunir cet été, malgré les signes encourageants de progrès qui ont commencé à se manifester dans ses travaux il y a quelques mois. Les événements récents au Moyen-Orient et ailleurs confirment notre opinion que cette organisation a un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité.

123. Certains peuvent estimer que les problèmes sont si complexes et les divergences si profondes qu'il n'y a pas grand intérêt à ce que le Comité spécial continue à se réunir. Je ne partage pas cette opinion. Nous aurions été surpris si le travail n'avait pas été lent, car les problèmes à l'étude sont de ceux qui peuvent amener plusieurs Etats Membres à remettre en question leurs opinions les plus assurées sur la nature et les objectifs des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre le luxe du cynisme. En outre, lors de la dernière série de séances du Comité, plusieurs propositions concrètes furent avancées qui méritent d'être étudiées plus à fond. Je pense en particulier à la suggestion d'un barème spécial pour le financement des opérations de main-

tien de la paix et à des propositions visant à élaborer d'avance et à coordonner les dispositions logistiques et autres pour le maintien de la paix. Je songe aussi aux propositions concernant le Comité d'état-major et le rôle qu'il pourrait jouer en ce domaine.

124. Nos raisons à l'appui de cette position sont confirmées par les observations du Secrétaire général dans son rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies, où il résume clairement la nature essentielle des forces de maintien de la paix en général. J'ai noté entre autres ce passage: "Au cours de telles opérations, on ne peut compter sur aucune des planifications ni aucun des préparatifs qui sont de règle dans les procédures militaires normales" [A/6672, par. 10], ainsi que ses commentaires ultérieurs sur les problèmes que cela pose aux Nations Unies. Je suis porté à croire qu'il est temps de pouvoir compter, 11 ans après la décision de créer la première force de maintien de la paix, au moins sur certains des procédés normaux de préparation que tous, dans nos pays respectifs, nous considérons comme allant de soi. Pour ne mentionner que deux points, l'entraînement devrait être uniformisé et l'équipement nécessaire disponible en cas de besoin.

125. Je n'ai pas besoin d'être prophète pour prédire que les Nations Unies auront de nouveau à fournir des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs en temps de crises. Le maintien de la paix n'est pas chose morte. Du fait des incidents survenus ces mois derniers, il continuera d'être une fonction fort utile et nécessaire de cette organisation. C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire d'établir un plan à l'avance. Même si les Nations Unies ne peuvent se mettre d'accord sur un programme de préparation, mon gouvernement s'appliquera à étudier comment on pourrait améliorer ces opérations de maintien de la paix, et nous espérons consulter à ce sujet les pays qui y participent traditionnellement. Nous voulons être certains, au cas où le Canada serait de nouveau appelé à prendre part à l'une de ces opérations, et s'il nous est possible et approprié d'y prendre part, qu'il soit en mesure de répondre à l'appel.

126. A la différence du problème du maintien de la paix, celui du règlement pacifique des différends a été trop longtemps négligé par nous. Aussi ai-je été heureux de lire les observations convaincantes du Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel [A/6701/Add.1]. Le règlement pacifique des différends constitue l'une des idées maîtresses de la Charte de notre organisation; il doit être une technique essentielle de la diplomatie moderne. Il est facile d'admettre en paroles ce concept du règlement pacifique, mais plus difficile de suggérer des moyens pour le mettre en œuvre. Il ne servirait à rien de s'attendre que, même s'il y avait accord sur les moyens de mise en œuvre, ces moyens soient toujours utilisés. Je ne soulève donc pas cette question en supposant que les bonnes intentions nous suffisent.

127. Au contraire, nous avons la responsabilité d'examiner de près les moyens que nous avons utilisés dans le passé pour déterminer s'ils sont adéquats et, au besoin, pour en recommander d'autres. A ce sujet, je félicite le Gouvernement des Pays-Bas pour le travail qu'il a accompli sur la déter-

mination des faits. Si la discussion de ces propositions aboutit à des résultats constructifs, nous nous serons alors bien engagés dans le genre de revision dont j'ai parlé.

128. Puis-je suggérer aussi que nous acceptions et suivions la proposition du Secrétaire général de réunir périodiquement le Conseil de sécurité, en application de l'Article 28 de la Charte, et en particulier qu'une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères ait lieu au cours de cette vingt-deuxième session de l'Assemblée, alors que tant d'entre eux sont ici présents [A/6701/Add.1, par. 157-159]. Le Secrétaire général a dit qu'il est disposé à préparer un ordre du jour provisoire pour une telle réunion [ibid., par. 160]. J'espère qu'il sera autorisé à le faire et je reconnais qu'une telle réunion doit être soigneusement préparée. Je crois qu'il ne faut pas laisser s'achever cette session sans avoir fait tout notre possible pour trouver des solutions aux problèmes qui nous divisent, qui préoccupent nos peuples et qui, dans bien des pays du monde, mettent maintenant à l'épreuve leur acceptation même de notre organisation.

129. Dans ce contexte, je crois qu'il convient de signaler la rencontre qui a eu lieu récemment entre les chefs des Gouvernements de la Grèce et de la Turquie sur la question de Chypre, ainsi que les mesures adoptées sur l'île pour faciliter le retour à des conditions normales. Je souhaite vivement que ces négociations se poursuivent et qu'elles aboutissent à une conclusion fructueuse. La Force des Nations Unies à Chypre est l'une de celles avec lesquelles mon pays a eu affaire et auxquelles il a pris part. Nous devons nous demander si, oui ou non, le maintien de cette force pourrait risquer d'une manière quelconque d'entraver le règlement du problème. On m'a assuré que ce n'est pas le cas, mais il serait encourageant de voir les intéressés trouver eux-mêmes la solution politique de la question.

130. Mon gouvernement estime que nous devons tenter d'arriver à ce que toutes les nations soient représentées au sein de cette organisation, même si nos chances d'atteindre ce but semblent faibles. Je répéterai ce que j'ai dit l'an dernier à ce sujet: "... si cette organisation veut atteindre son plein rendement, toutes les nations, surtout celles qui, à l'instar de la Chine continentale, comprennent une partie importante de la population du globe, doivent être représentées ici" [1413ème séance, par. 72].

131. C'est en songeant aux troubles qui se produisent à l'heure actuelle sur le continent chinois que je répète cela. L'an dernier, j'ai expliqué [1475ème séance] ce que nous considérerions comme justification raisonnable pour qu'un représentant de la Chine continentale siège à l'ONU. Quoique nous ayons été déçus par l'accueil réservé à nos suggestions, nous persistons à croire qu'elles préconisent une solution juste et raisonnable du problème de la représentation de la Chine. J'espère aussi que la question des relations entre les Nations Unies et les Etats non membres sera réexaminée, et j'accepte avec plaisir les suggestions que le Secrétaire général a répétées dans son rapport annuel quant à un statut d'observateur.

132. Lorsque je dis que nous aimerions voir la Chine continentale Membre des Nations Unies, convaincus que nous sommes de la valeur du principe de l'universalité, je dois souligner naturellement que si l'on appuie cette thèse, il faut, en application du principe de l'universalité, reconnaître à Formose le droit d'avoir sa place au sein de cette organisation.

133. Je sais que vous me permettrez, Monsieur le Président, de faire, en terminant, une brève allusion aux célébrations du centenaire qui se déroulent cette année dans mon pays. L'Expo 67, à Montréal, a pour thème "Terre des hommes". Cette exposition a renouvelé la confiance des Canadiens en leur aptitude à accomplir de grandes choses en travaillant ensemble et à résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes. Cette réalisation a enthousiasmé nos nombreux visiteurs, contribuant à leur révéler l'unité de l'homme et sa diversité, ses buts communs et son génie créateur. L'Expo, comme nous l'appelons, montre de façon graphique comment les modes de vie nationaux et la fierté nationale de chacun peuvent s'insérer dans un plus grand ensemble et servir au bien commun. Telle doit être aussi la tâche primordiale de notre organisation: réconcilier des intérêts nationaux divergents avec le bien commun et sur le terrain commun de la Charte des Nations Unies.

134. M. FARAH (Somalie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République de Somalie, je tiens à m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre sage direction contribuera beaucoup au succès de cette session, et ma délégation s'engage à faire tout son possible pour contribuer à la rendre constructive.

135. Au début de cette nouvelle session de l'Assemblée générale, je tiens à réaffirmer tout d'abord la foi du Gouvernement et du peuple de la République de Somalie en les Nations Unies. Nous croyons fermement que cette organisation, malgré toutes ses imperfections, représente encore l'espoir et la possibilité que la communauté mondiale finira par accepter les principes qui, seuls, peuvent assurer la survie de l'humanité. Les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies traduisent la tentative faite par les nations pour élaborer un nouveau code de moralité internationale. Cela, nous le savons tous; mais il est nécessaire de nous rappeler qu'une telle tentative, pour aboutir, doit se prolonger pendant bien des décennies de patients efforts et surmonter bien des échecs. Les attitudes prises dans le passé ne peuvent disparaître d'un seul coup. L'exploitation du faible par le fort, le principe qui veut que la puissance fasse le droit sont des maux qui subsistent encore aujourd'hui. Il y a quelques mois à peine, le conflit arabo-israélien a conduit à une situation où le principe selon lequel le fait accompli se justifie en lui-même a pu triompher et où certains Etats continuent d'appuyer ce principe.

136. Toutefois, si l'on se reporte assez loin en arrière, on peut éprouver un certain réconfort. Il y a 150 ans, par exemple, le trafic des esclaves pouvait être mené avec profit par des hommes qui se sentaient la conscience nette, et l'esclavage était à la

base de nombre de sociétés bien établies. Seul un petit groupe d'hommes, dans un coin du monde, mettait en doute sa valeur morale. Or, aujourd'hui, l'esclavage est universellement condamné. De même, ce n'est qu'à notre siècle que l'idée de la dignité et des droits de l'homme ordinaire a pu réellement être reconnue dans la pratique. De sorte qu'il est possible d'être optimiste quant à la survie et à l'acceptation sans réserve des principes de la Charte des Nations Unies. C'est de ces principes que ma délégation entend s'inspirer au cours de cette session dans sa tentative de contribuer à la solution des nombreux problèmes que nous sommes appelés à examiner ici.

137. Dans notre monde interdépendant, aucune nation ne peut se préoccuper uniquement de ses affaires intérieures ou régionales. Passant à la scène mondiale dans son ensemble, la guerre au Viet-Nam constitue encore la menace la plus grave à la paix et à la sécurité. Devant l'escalade constante de cette guerre dévastatrice, il s'est constitué une conviction virtuellement unanime que la guerre doit cesser. Nous pensons que les Etats-Unis ont une obligation internationale et morale de prendre l'initiative des premières mesures susceptibles de créer les conditions nécessaires à l'ouverture de négociations sur la base des Accords de Genève de 1954. Logique avec l'attitude générale de mon pays, ma délégation se joint à toutes celles qui soulignent que le peuple du Viet-Nam a droit à la libre détermination et que, seul, ce peuple peut exercer ce droit. Nous pensons que si ce peuple était délivré du fardeau d'une guerre où se résume la lutte entre deux idéologies mondiales opposées, il serait en mesure de consacrer ses énergies à l'édification d'un Etat unifié. Nous croyons également que, seul, ce peuple a le droit de décider de la forme que devra revêtir cet Etat.

138. La méthode d'approche idéale pour ce problème serait de le soumettre aux Nations Unies. Malheureusement, il existe des obstacles de procédure à cette ligne de conduite du fait que certaines parties au différend ne sont pas membres de notre organisation. Il semble à ma délégation que, dans ces conditions, le moins que puissent faire les Membres des Nations Unies est d'adresser des appels à titre individuel et collectif aux parties intéressées, leur demandant de résoudre le conflit par voie de négociations.

139. La leçon à tirer de l'incapacité actuelle des Nations Unies à jouer un rôle plus positif dans le conflit vietnamien est que cette organisation demeurera privée d'efficacité dans des questions de cette importance si elle ne met pas en pratique le principe de l'universalité de sa composition. Bien entendu, je fais allusion ici à l'exclusion de la République populaire de Chine de sa place légitime au sein des Nations Unies. Il est illogique et contraire aux intérêts de la communauté mondiale de refuser au gouvernement de la nation la plus peuplée du monde de participer aux délibérations dans cette assemblée et dans les autres organes des Nations Unies. Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale redressera enfin cette situation. Non seulement le problème du Viet-Nam mais aussi les problèmes du désarmement général et ceux qui ont trait au

désarmement nucléaire ne peuvent pas être abordés d'une façon réaliste par les Nations Unies hors de la présence de cette puissance mondiale.

140. La situation au Moyen-Orient représente, pour la paix du monde, une menace aussi grande que la situation au Viet-Nam. Mon gouvernement a profondément regretté que la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale n'ait pas accepté la résolution soumise par les Etats non engagés^{8/} comme la base d'un règlement juste. Au cours de la présente session, ma délégation appuiera à nouveau ceux qui recherchent une solution fondée sur les principes qui figuraient dans cette résolution. De l'avis de ma délégation, l'Assemblée générale a la responsabilité inéluctable de condamner avec fermeté l'occupation par Israël de territoires arabes. C'est seulement ainsi que l'Assemblée pourra soutenir le principe selon lequel une expansion territoriale résultant d'une guerre est inadmissible, et l'utilisation de conquêtes territoriales pour arracher des concessions politiques est également inadmissible. Il est difficile d'imaginer un précédent plus dangereux, au point de vue international, que celui que les Israéliens voudraient créer, à savoir qu'il suffit à un agresseur de remporter le succès pour qu'il puisse jouir des fruits de son agression. Ma délégation continuera également à appuyer l'opinion presque unanime qui condamne expressément l'acte illégal commis par Israël lorsqu'il a incorporé la vieille ville au reste de Jérusalem. Sur cette question, il faut que les Nations Unies adoptent une attitude unanime et ne se laissent pas tromper par des arguments habiles, mais spécieux, qui reposent sur des sentiments fallacieux plutôt que sur des principes véritables.

141. Il est impossible de toucher à la situation au Moyen-Orient sans mentionner la question des réfugiés arabes. C'est ce problème qui, plus que tout autre, a fait que l'amertume, la tension et la violence demeurent à l'état endémique dans cette région. Dans le récent conflit comme dans celui de 1948, des familles arabes ont fui devant les périls de guerre. Nombre de ces familles se trouvent aujourd'hui dépossédées de leurs foyers et de leurs champs. Le poids de l'opinion mondiale a empêché les autorités israéliennes de fermer complètement la porte aux réfugiés qui essaient de regagner leurs foyers. Mais les chances de retour demeurent maigres pour la majorité des réfugiés qui n'ont pas pu utiliser les possibilités limitées de retour au cours de la période limitée accordée à cette fin. L'occupation illégale de territoires jordaniens par Israël est venue aggraver le problème et augmenter l'amertume suscitée par la situation dans laquelle se trouvaient les réfugiés. C'est un exemple clair de cette politique sioniste qui a déjà dépossédé tant d'Arabes et qui cherche à continuer dans le même sens.

142. Au point culminant de la guerre récente entre les pays arabes et Israël, la menace à la paix internationale engendrée par ce conflit a bien fait comprendre à tous la nécessité de traiter le problème fondamental qui est à l'origine de deux guerres en

^{8/} Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document A/L.522/Rev.3.

l'espace de 11 années. En ces moments dangereux de crise, certaines grandes puissances ont reconnu qu'en laissant le problème des réfugiés arabes de Palestine sans solution les Nations Unies avaient failli à l'une de leurs responsabilités les plus sérieuses. Ma délégation espère très sincèrement que le débat prochain sur la situation au Moyen-Orient aboutira à un effort sincère pour s'attaquer aux racines du problème.

143. Durant ces dernières années, nous n'avons guère eu lieu de nous déclarer satisfaits des progrès faits par notre organisation pour atteindre ses objectifs en matière de désarmement. Ma délégation est donc heureuse de constater que certains événements encourageants se sont produits dans le domaine du désarmement depuis la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Quelque éloignées que puissent être dans l'avenir les perspectives d'un désarmement général et complet, le Traité sur les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, le dépôt, par les Etats-Unis et par l'Union soviétique, d'un projet de traité sur la non-prolifération et le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine sont des mesures significatives qui nous rapprochent du but.

144. Ma délégation espère que cet effort de la part des puissances non nucléaires recueillera l'appui et la coopération indispensables des puissances nucléaires, qui devront maintenant signer un protocole aux termes duquel elles s'engageront à respecter une Amérique latine dénucléarisée afin que ce traité puisse entrer en vigueur. Nous pensons que cette disposition constitue un pas en avant utile vers la réalisation de l'équilibre des responsabilités qui devrait s'instaurer entre les puissances nucléaires et les puissances non nucléaires. A l'heure actuelle, la balance penche en faveur des puissances nucléaires qui demandent aux Etats non nucléaires de s'abstenir d'acquérir des armes nucléaires, mais qui ne proposent pas de réduire ou de détruire leurs propres arsenaux nucléaires. Dans de telles conditions, la garantie que les puissances nucléaires n'utiliseront pas les armes nucléaires contre les Etats non nucléaires est absolument essentielle.

145. Nous comptons que nos collègues d'Amérique latine nous donneront des explications plus détaillées sur la signification et la portée du Traité latino-américain, au cours de cette session. Le fait qu'ils aient pu faire l'accord sur un tel traité et les éclaircissements qu'ils nous donneront encourageront à élaborer un traité similaire pour l'Afrique, et nous espérons que l'Assemblée générale appuiera toute initiative de cette nature prise par les pays d'Afrique.

146. Ces rubriques portées dans la colonne du "crédit" de notre grand livre du désarmement ne doivent pas endormir notre vigilance; il y a encore, au "débit", de plus importantes rubriques dont il faut tenir compte. De tous les côtés, on dénonce la course aux armements; cependant, la course aux armements continue sans se ralentir. La raison de cet étrange phénomène est que les nations sont encore paralysées par la crainte et la méfiance; cette crainte et cette méfiance engendrent constamment des contre-craintes et des contre-méfiances, et ainsi la spirale des armements et autres préparatifs de guerre sur terre,

dans la mer et dans les airs monte constamment. Tout cela absorbe une vaste main-d'œuvre, une quantité énorme de connaissances scientifiques et des quantités gigantesques d'argent et de ressources économiques dont il y a un besoin urgent pour des objectifs productifs.

147. Ma délégation croit que la solution de cette impasse apparente se trouve dans une pleine utilisation des dispositions de la Charte des Nations Unies. Sur le plan pratique immédiat, la Charte prévoit d'autres possibilités que le recours à la force ou la menace d'y recourir, ainsi que des dispositifs et des méthodes d'application de ces autres solutions. Ces dispositifs fonctionneront mieux sans aucun doute si les opérations de maintien de la paix peuvent être renforcées et placées sur une base régulière, et si les méthodes d'enquête et les méthodes de règlement pacifique des différends peuvent être améliorées. Ma délégation espère que des progrès dans ce domaine ne se feront pas trop attendre.

148. La République somalienne, en tant que nation africaine, ne peut que se préoccuper grandement de la situation en Afrique et en subir l'influence. Je vais donc inviter les représentants à examiner certains problèmes africains.

149. En Afrique méridionale, nous devons faire face à un problème apparemment insoluble, celui des groupes puissants de minorité blanche en Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain, dans les colonies portugaises et en Rhodésie du Sud, groupes qui imposent injustement leur volonté aux habitants autochtones de ces territoires et les privent de leurs droits sociaux et politiques. Les minorités au pouvoir sont aussi fermement attachées à leur croyance en leur horrible politique raciale que l'étaient les nazis à la croyance en leur supériorité raciale. L'ambition effrénée d'Hitler a donné au monde l'occasion de se débarrasser de sa philosophie néfaste, mais que peuvent faire les Nations Unies pour mettre fin à l'apartheid, pour s'acquitter de leurs responsabilités envers le Sud-Ouest africain et pour assurer l'exercice de leurs droits aux races majoritaires en Rhodésie du Sud et dans les territoires portugais?

150. Chacun sait ici ce qui peut être fait, mais ne l'est pas par ceux à qui incombe la plus lourde responsabilité dans cette affaire. Les partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique du Sud continuent d'augmenter leurs échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et leurs investissements, en dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée qui condamnent semblables actions; c'est un secret de polichinelle que la Rhodésie du Sud réussit à poursuivre une grande partie de ses activités commerciales normales grâce à divers subterfuges qui permettent au régime illégal de ce territoire de tourner les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. La situation en Rhodésie du Sud deviendra probablement plus intolérable encore pour sa population africaine si la tentative pour y instaurer l'apartheid réussit. La responsabilité qu'ont la Puissance administrante — en l'occurrence le Royaume-Uni — et les Nations Unies de mettre fin au régime illégal de Rhodésie du Sud est donc encore plus grande qu'auparavant.

151. Les Nations Unies ont posé ces problèmes d'une autre façon: éduquer l'opinion publique mondiale par une large diffusion d'informations sur l'apartheid de façon que — espérons-le! — les politiciens et les dirigeants, sous pression populaire, adoptent une bonne attitude et une juste ligne de conduite. Mais c'est là un processus lent et long, et, dans l'intervalle, des centaines de milliers d'Africains subissent les plus abominables avanies sur le plan tant physique que mental. Mon gouvernement sait que la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur l'apartheid n'est pas chose simple pour certains pays dont l'économie dépend beaucoup de leur commerce avec l'Afrique méridionale. Mais il nous semble que ces pays n'essaient même pas d'envisager d'autres solutions ou d'entamer des consultations à l'échelon international pour voir ce qu'il serait possible de faire. Cette attitude négative a trouvé un exemple dans le refus des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud d'accepter l'invitation que leur a faite l'Assemblée générale de siéger au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine afin que les débats de cet organisme acquièrent beaucoup plus de poids grâce à la participation de ceux qui sont le plus directement en cause.

152. La politique impérialiste de la République sud-africaine se trouve au cœur même des problèmes de l'Afrique méridionale. Tous les aspects de ces problèmes resteront insolubles à moins que de nombreux membres de l'Assemblée ne soient disposés à cesser les activités qui appuient l'apartheid. On a souvent accusé d'hypocrisie dans cette salle les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, et malheureusement rien depuis lors n'a prouvé que ces accusations sont dépourvues de fondement.

153. Je passe maintenant à un phénomène qui, en Afrique, est relativement nouveau et fort peu souhaitable. Ma délégation voudrait joindre sa voix à celles qui ont condamné les activités de ceux que l'on appelle mercenaires. Ces méprisables aventuriers, qui se vantent ouvertement d'avoir pour métier de tuer, croient qu'ils peuvent assassiner et terroriser impunément les Africains. Ce qui est plus incroyable encore, c'est que certains gouvernements encouragent par le biais leurs néfastes activités. Les mercenaires ne pourraient pas continuer d'exister si les gouvernements de leurs pays d'origine ou d'autres gouvernements intéressés exerçaient un contrôle approprié. Aucune portion de l'Afrique ne doit être un terrain de chasse pour ces brigands internationaux. C'est un spectacle intolérable. Nous espérons que cette assemblée accordera l'attention qu'elle mérite à cette évolution grave et inquiétante des événements.

154. Avant de terminer, vous me permettrez de passer brièvement à certains événements qui se sont produits en Côte française des Somalis, où certaine politique de la Puissance administrante a provoqué une vive inquiétude au sein du peuple et du Gouvernement de la République somalienne, surtout depuis l'été 1966.

155. Ainsi que vous vous en souviendrez, il a été annoncé à l'époque qu'un référendum aurait lieu

pour décider du statut futur du territoire. En décembre dernier, les conditions dans lesquelles le référendum devait avoir lieu ont fait l'objet de discussions sérieuses et d'une résolution officielle de l'Assemblée, la résolution 2228 (XXI) du 12 décembre 1966. Le référendum a finalement eu lieu au printemps 1967; malheureusement, il n'a pas tenu compte des vœux et des requêtes de l'Assemblée, ni même de beaucoup des conditions essentielles à une juste et authentique détermination des vœux de la population.

156. Les mesures prises par la Puissance administrante comprenaient l'expulsion vers les régions frontalières de mon pays de près de 10 000 habitants de ce territoire. Ces personnes n'ont pas été autorisées à regagner leur patrie, et mon gouvernement doit continuer de subvenir à leurs besoins. La République de Somalie est donc directement affectée par les événements qui se sont produits dans ce territoire. Dans l'ensemble, les tensions résultant de cette situation ont eu des effets néfastes sur mon propre pays. L'Assemblée recevra le rapport du Comité des Vingt-Quatre sur la situation en Côte française des Somalis. Je me bornerai donc pour l'instant à répéter que mon gouvernement est disposé à trouver, soit par négociation directe avec le Gouvernement français, soit d'autre façon, une solution qui, pour commencer, allégera le sort de ces malheureux expulsés.

157. Le problème de la Côte française des Somalis est lié à une question plus vaste. Plusieurs centaines de milliers de personnes ethniquement somaliennes vivent à l'est, au nord et à l'ouest au-delà des frontières de la République de Somalie et souhaitent accéder à l'indépendance. Ce désir existait bien longtemps avant la création de la République de Somalie en 1960. La conscience nationale n'est pas une attitude que l'on peut artificiellement communiquer à un peuple en quelques années. Tout au long de la période de colonialisme pendant laquelle il était divisé, le peuple somali a maintenu très haut son idéal de conscience nationale.

158. Pourtant, une fausse impression a été créée — et elle continue d'être encouragée par certains —, à savoir que la volonté d'autodétermination qu'ont les Somalis dans les territoires adjacents à mon pays est le fait de quelque influence illicite de la République de Somalie et que mon pays nourrit des ambitions d'expansion. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité.

159. Aucun gouvernement de la République de Somalie n'a jamais nié sa sympathie pour les Somalis qui souhaitent exercer leur droit à la libre détermination. Mais chaque gouvernement a souligné les intentions pacifiques de mon pays. Il y a quelques semaines, lorsque notre nouveau premier ministre, Mohammed Ibrahim Egal, a pris ses fonctions, il a fait sur ce sujet une déclaration de politique claire et nette.

160. L'essentiel de cette politique est que la République somalienne n'a aucune intention d'annexer le territoire d'aucun Etat que ce soit, ni de déborder sur aucun autre territoire. En outre, tandis que le Gouvernement somalien appuie le désir de libre détermination des Somalis qui vivent dans les zones jouxtant la République de Somalie, il est animé du

désir sincère d'explorer toute voie qui mènera à une amélioration des relations avec les gouvernements directement intéressés.

161. Quant à sa politique étrangère en général, mon gouvernement continue sur la voie suivie par la République depuis qu'elle a recouvré sa qualité de nation indépendante; c'est une politique de neutralité positive. Cela, comme l'a dit mon premier ministre, signifie beaucoup plus qu'un non-engagement passif à propos des divergences de vues entre les grands blocs de puissances dans le monde. Cela signifie la détermination de contribuer à réduire toutes les tensions internationales par des actes positifs, créateurs, destinés à favoriser la paix. J'espère que ce que je viens de dire a illustré cette façon de penser.

162. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de Cuba, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

163. M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, pour des raisons indépendantes de notre volonté et que connaissent les représentants, nous n'avons pu être présents le jour de votre élection à une si haute charge. C'est pourquoi, étant donné les liens fraternels qui unissent nos deux pays, je tiens à vous dire combien la délégation cubaine s'est réjouie d'apprendre l'élection à la présidence de l'Assemblée générale du représentant de la République socialiste de Roumanie. Je vous donne l'assurance que vous pourrez à tout moment compter sur notre entière collaboration pour vous aider à vous acquitter avec succès de vos responsabilités.

164. J'ai demandé la parole pour revenir sur certaines allusions qui ont été faites, pendant la discussion générale, à la toute dernière réunion de l'Organisation dite des Etats américains, où viennent d'être adoptées de nouvelles mesures agressives contre mon pays, mesures auxquelles mon gouvernement répondra comme il convient en temps opportun.

165. Nous sommes disposés à discuter ici, quand le voudront les représentants de l'Organisation des Etats américains, des violations du principe de non-intervention en Amérique, et ma délégation se fera alors un plaisir d'exposer une fois de plus la politique systématique d'agression, d'intervention et d'oppression pratiquée depuis plus d'un siècle par l'impérialisme yankee à l'égard des peuples de notre continent, avec la complicité misérable et servile des oligarchies latino-américaines.

166. Pour être précis, je veux parler des déclarations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la République Argentine que, je dois l'avouer, j'étais fort curieux de connaître, et l'occasion m'en a été donnée lors du débat de ce matin. Si je voulais le voir en chair et en os, c'est que j'ai eu l'occasion ces derniers jours de connaître son style diplomatique par des déclarations qui ont reçu un large écho dans la presse internationale. Voici, par exemple, des informations publiées par

une agence de presse espagnole où il est dit textuellement ce qui suit:

"M. Costa Mendéz, ministre des affaires étrangères d'Argentine, a également insisté sur la nécessité de faire usage de la force militaire en assurant que son gouvernement" — et l'agence espagnole cite le ministre — "n'hésitera pas à donner son appui à l'emploi de la force armée contre Cuba."

167. Plus loin, dans la même dépêche, on cite en ces termes notre éminent collègue, représentant de l'Argentine auprès des Nations Unies:

"L'ambassadeur de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies n'a pas hésité à exprimer l'opinion qu'en cas de nécessité son pays serait même disposé à engager seul un affrontement militaire avec Cuba."

168. Ma délégation voulait simplement profiter de cette occasion pour faire quelques remarques aux représentants de l'oligarchie militaire argentine. Quant aux généraux de Buenos Aires, couverts de médailles sans avoir pris part à un seul combat, s'ils veulent faire leurs débuts dans une agression contre Cuba, nous leur rappelons que nos troupes ont, elles, déjà prouvé qu'elles savent se battre et vaincre en quelques heures des mercenaires du genre de ceux qui oppriment le peuple argentin et leur faire courber la tête. Pour ce qui est du Canciller Mariscal et de son intrépide ambassadeur auprès des Nations Unies, nous les avertissons dès à présent que s'ils osaient fouler le sol cubain, les coups de canon avec lesquels il nous faudrait les recevoir ne seraient pas des salves d'honneur.

169. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Argentine pour exercer son droit de réponse.

170. M. COSTA MENDEZ (Argentine): [traduit de l'espagnol]: Comme je l'ai dit ce matin, l'Argentine a proclamé et défendu le principe de non-intervention; elle a signé des instruments et des accords qui posent ce principe et en régissent l'application; et elle a scrupuleusement respecté ce dernier tout au long de son histoire. Elle n'a admis la violation de ce principe ni en Argentine ni dans d'autres pays d'Amérique. Elle ne l'a pas admise et ne l'admettra jamais. Lorsque des violations se sont produites au détriment de la communauté internationale américaine dans son ensemble ou d'un pays américain en particulier, elle a réagi immédiatement sans hésitation et avec beaucoup d'énergie. Elle a ainsi exprimé la solidarité qu'elle doit à ses frères d'Amérique non seulement en raison des liens fraternels du sang mais également en application d'instruments et d'accords internationaux.

171. Je ne répondrai pas au représentant de Cuba. Lorsque Cuba réintégrera la communauté internationale américaine et se pliera aux principes et aux normes qui y sont en vigueur, nous entamerons le dialogue avec son gouvernement.

172. Ce matin, la délégation cubaine s'est livrée ici, une fois de plus, à ses excès de langage qui dé-

notent, outre une grande médiocrité de pensée, un manque de respect, non pas tant à notre égard qu'à l'égard de la tribune où ces excès se produisent. Nous ne voulons pas entrer dans ce débat parce que

nous estimons que les insultes avilissent plus ceux qui les profèrent que ceux qui les reçoivent.

La séance est levée à 13 h 20.